

En 2018-2019, en France métropolitaine et dans les DOM, près de 1,2 million de personnes sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère en charge de l'éducation nationale (2).

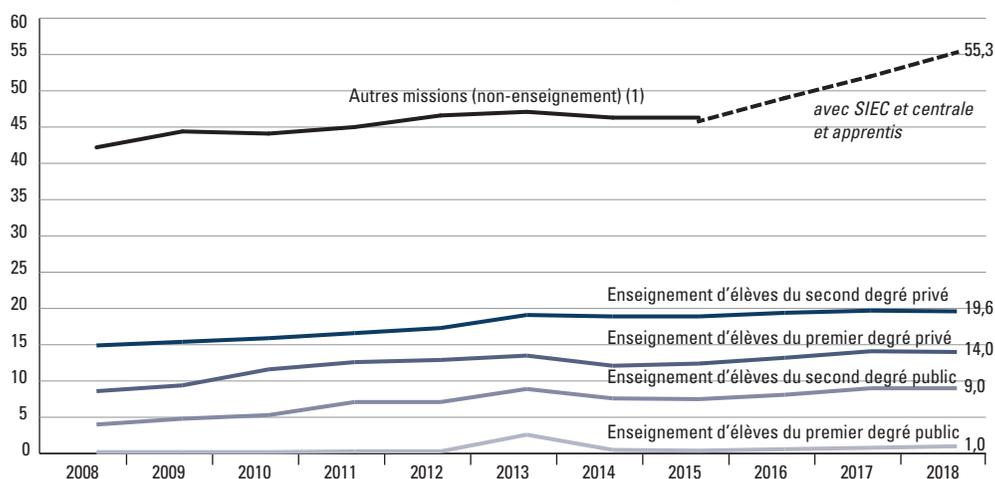
378 800 de ces agents ont pour **mission** l'enseignement d'élèves dans le premier degré : 24 % enseignent en classe de préélémentaire, 48 % en classe élémentaire et 12 % sont directeurs d'école. Ces enseignants sont en grande majorité des professeurs des écoles. Les agents non titulaires représentent 1 % des personnes enseignant dans le premier degré public contre 14 % des personnes enseignant dans le premier degré privé sous contrat (3).

La plus grande part des 492 100 enseignants auprès d'élèves du second degré sont des professeurs

certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), des professeurs de lycée professionnels (PLP) ou des agrégés. La grande majorité de ces enseignants ont des classes attirées (92%). Les non-titulaires sont toujours plus nombreux dans le secteur privé sous contrat (20%) que dans le secteur public (9%).

Parmi les 274 400 agents effectuant des missions autres que de l'enseignement, 7% sont des personnels issus de corps enseignant. L'assistance éducative emploie à elle seule 129 000 personnes, exclusivement contractuelles. Parmi elles, les accompagnants d'élèves en situation de handicap ont des effectifs en forte croissance. Ainsi, la part des agents non titulaires dans les missions non enseignantes est en hausse depuis 2008 (1).

1 Évolution de la part des non-titulaires parmi les personnels de l'enseignement scolaire selon la mission, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte pour le public sur toute la série), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement, seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

© DEPP

Précisions

La méthodologie de l'approche par mission a été affinée dans cette édition du RERS, ce qui contribue à expliquer les différences observées avec l'édition précédente. La notion de remplaçant a notamment évolué, comme expliqué sur la fiche 9.12. Pour un historique des effectifs par mission, il est préférable de se référer à la fiche 1.8.

Professeur des écoles - Voir corps enseignants du premier degré dans le glossaire.

Certifié, PEPS, PLP, agrégé - Voir corps enseignants du second degré dans le glossaire.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

2 Les personnels de l'enseignement scolaire selon leur mission et leur corps en 2018-2019

	Corps enseignants titulaires ou assimilés premier degré (1)		Corps enseignants titulaires ou assimilés second degré (1)				Corps enseignants non titulaires	Corps non enseignants et cas particuliers (3)	Ensemble des personnels
	Professeurs des écoles	Instituteurs	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Autres corps titulaires ou assimilés (2)			
Enseignement d'élèves du premier degré public	327 346	2 335	€	46	24		3 247		333 000
Enseignement en classe préélémentaire	77 755	648					337		78 740
Enseignement en classe élémentaire	155 055	1 131		11	€		918		157 116
Enseignement et direction d'école simultanée	41 764	205					6		41 975
Remplacement	29 261	237			€		1 719		31 219
Besoins spécifiques	23 511	114	€	33	23		267		23 950
Enseignement d'élèves du second degré public	8 900	18	50 929	243 231	54 979	1 614	35 781		395 452
Enseignement sur classes attirées	6 269	16	50 020	226 913	52 587	1 551	23 178		360 534
Remplacement	22		742	6 302	970	42	11 542		19 620
Documentation			27	8 858	87	8	615		9 595
Besoins spécifiques	2 609	€	140	1 158	1 335	13	446		5 703
Total enseignement d'élèves du secteur public	336 246	2 353	50 931	243 277	55 003	1 614	39 028		728 452
Enseignement d'élèves du premier degré privé	39 041	308					6 432		45 781
Enseignement en classe préélémentaire	9 536	81					699		10 316
Enseignement en classe élémentaire	22 528	192					2 041		24 761
Enseignement et direction d'école simultanée	4 155	19					59		4 233
Remplacement	6						2 661		2 667
Besoins spécifiques	2 816	16					972		3 804
Enseignement d'élèves du second degré privé	498		3 959	60 548	10 975	1 755	18 936		96 671
Enseignement sur classes attirées	275		3 956	58 744	10 905	1 686	15 382		90 948
Remplacement			€	€	€	€	3 049		3 059
Documentation	€			1 709	15	61	408		2 194
Besoins spécifiques	222		€	90	54	6	97		470
Total enseignement d'élèves du secteur privé (4)	39 539	308	3 959	60 548	10 975	1 755	25 368		142 452
Soutien à l'enseignement							52	7 837	7 889
Animation pédagogique	4 985	11	288	1 651	2 053	22	1 046	179	10 235
Assistance éducative							51	128 924	128 975
Éducation (5)	605	10	€	15	12	€	13	21 831	22 488
Direction (6)	4 619	23	25	330	174	€	6	13 659	18 837
Inspection	83		61	13	42		€	3 351	3 551
Administration, logistique, santé et social	1 050	29	218	911	271	15	68	79 952	82 414
Total autres missions (non-enseignement)	11 342	73	593	2 920	2 552	39	1 237	255 633	274 389
Aucune affectation (7)	3 901	103	611	3 771	913	160	142	1 474	11 075
Ensemble des personnels	391 028	2 837	56 094	310 516	69 443	3 568	65 775	257 107	1 156 368

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité au 30 novembre 2018.**

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent un service à mi-temps en école ou établissement, et à mi-temps en formation à l'université.
- Professeurs d'enseignement général de collège, adjoints et chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires sur contrat définitif (privé seulement).
- Cas particuliers : apprentis, contractuels alternants, assistants étrangers.
- Uniquement enseignants du secteur privé sous contrat, ceux du secteur privé hors contrat ne sont pas payés par le ministère en charge de l'éducation nationale.
- Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.
- Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement du secteur public.
- Agents en congé longue durée ou en congé de formation professionnelle.

Lecture : parmi les 78 740 agents ayant pour mission l'enseignement d'élèves en classe préélémentaire dans le secteur public, 77 755 sont des professeurs des écoles.

© DEFP

3 Répartition des personnels de l'enseignement scolaire selon leur statut, par mission, en 2018-2019, en %

	Titulaires ou assimilés	Non-titulaires
Enseignement du public		
Premier degré	99,0	1,0
Second degré	91,0	9,0
Enseignement du privé		
Premier degré	86,0	14,0
Second degré	80,4	19,6
Autres missions (non-enseignement)		
Soutien à l'enseignement, Animation pédagogique	50,4	49,6
Assistance éducative	0,0	100,0
Éducation	87,7	12,3
Direction, Inspection	100,0	-
Administration, logistique, santé et social	86,7	13,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), ensemble des agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.**

© DEFP

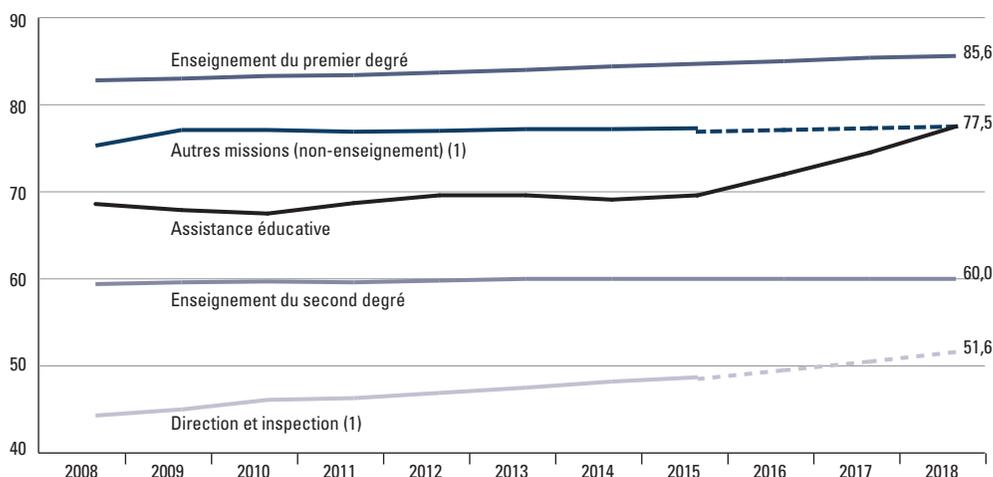
En 2018-2019, en France métropolitaine et dans les DOM, 728 500 personnes enseignent dans le secteur public, 142 500 enseignent dans le secteur privé sous contrat et 274 400 exercent des missions de non-enseignement (inspection, direction d'établissement, éducation, administration, santé, etc.) (2) (3) (4).

Les femmes représentent 70,6% des enseignants du secteur public, 84,8% dans le premier degré et 58,6% dans le second degré (respectivement 74,2%, 91,6% et 66,0% dans le privé sous contrat). Quel que soit le secteur, les enseignantes sont plus nombreuses à exercer à temps partiel ou incomplet que les enseignants (12,4% contre 5,0% dans le public, 20,9% contre 17,6% dans le privé sous contrat).

75,4% des personnels relevant de missions non enseignantes sont des femmes. Elles sont fortement majoritaires au sein des missions de soutien à l'enseignement (76,8%), d'assistance éducative (77,5%), d'éducation (78,3%) et administratives et logistiques (77,2%). Elles occupent presque entièrement les missions sanitaires et sociales (95,5%). Comme dans l'enseignement, les femmes exercent davantage que les hommes leurs missions à temps partiel ou incomplet (47,0% des femmes et, en particulier, 81,8% des assistantes éducatives).

Depuis 2008, la part des femmes augmente sur la plupart des missions. En particulier, la part des femmes occupant une mission de direction ou d'inspection augmente régulièrement chaque année, avec un gain de 7 points en dix ans, dépassant le seuil des 50% depuis 2017 (1).

1 Évolution de la part des femmes selon la mission entre 2008 et 2018



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre. © DEPP
 1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seules les catégories « direction et inspection » et « autres missions (non-enseignement) » sont affectées par le changement de champ.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire.*

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA).

2 Les enseignants en mission dans le secteur public en 2018-2019

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré public	333 000	282 326	84,8	41,6	44,0	42,0	12,2	3,5	10,9
Professeurs des écoles	327 346	277 981	84,9	41,6	44,0	42,0	12,2	3,5	10,9
Instituteurs	2 335	1 653	70,8	48,2	47,7	48,1	9,7	3,1	7,8
Autres titulaires	72	61	84,7	49,8	50,5	49,9	1,6	9,1	2,8
Non-titulaires	3 247	2 631	81,0	33,0	34,7	33,4	8,4	3,7	7,5
Enseignement d'élèves du second degré public	395 452	231 659	58,6	43,6	44,7	44,0	12,6	5,5	9,6
Professeurs de chaire supérieure	2 101	784	37,3	53,5	53,7	53,6	0,6	0,2	0,3
Professeurs agrégés	48 828	26 146	53,5	44,3	45,3	44,8	9,8	3,8	7,0
Professeurs certifiés	215 864	139 853	64,8	43,3	44,8	43,8	12,5	4,4	9,7
Professeurs d'EPS	27 367	11 729	42,9	43,1	41,7	42,3	10,6	3,7	6,7
Professeurs de lycée professionnel	54 979	27 843	50,6	46,4	47,4	46,9	7,8	2,5	5,2
Professeurs des écoles, instituteurs	8 918	5 771	64,7	42,3	45,2	43,3	4,3	1,6	3,3
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	1 614	845	52,4	59,5	59,8	59,6	20,2	10,1	15,4
Non-titulaires	35 781	18 688	52,2	39,6	40,2	39,9	27,5	19,4	23,7
Total	728 452	513 985	70,6	42,5	44,5	43,1	12,4	5,0	10,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM, agents payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration. Un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

3 Les enseignants en mission dans le secteur privé sous contrat en 2018-2019

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble (%)
Enseignement d'élèves du premier degré privé	45 781	41 921	91,6	43,5	44,0	43,6	17,9	8,7	17,2
Professeurs des écoles	39 041	35 759	91,6	44,5	45,3	44,6	15,2	6,8	14,5
Instituteurs	308	285	92,5	47,2	46,1	47,2	26,7	17,4	26,0
Non-titulaires	6 432	5 877	91,4	37,2	36,3	37,1	34,1	20,0	32,9
Enseignement d'élèves du second degré privé	96 671	63 813	66,0	45,3	45,5	45,4	22,9	18,6	21,4
Professeurs de chaire supérieure	91	25	27,5	56,7	54,7	55,3	.	4,5	3,3
Professeurs agrégés	3 868	2 060	53,3	47,3	48,7	48,0	11,9	7,3	9,7
Professeurs certifiés	54 218	38 945	71,8	46,3	47,5	46,6	19,0	15,3	17,9
Professeurs d'EPS	6 330	2 477	39,1	44,6	43,9	44,1	15,1	11,7	13,0
Professeurs de lycée professionnel	10 975	7 044	64,2	47,8	48,5	48,1	14,2	10,4	12,8
Professeurs des écoles, instituteurs	498	394	79,1	48,7	50,0	48,9	16,5	32,7	19,9
Autres assimilés titulaires (2)	1 755	1 097	62,5	52,7	53,2	52,9	29,2	27,8	28,7
Non-titulaires	18 936	11 771	62,2	39,5	39,0	39,3	44,2	35,8	41,0
Total	142 452	105 734	74,2	44,6	45,4	44,8	20,9	17,6	20,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), agents payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Professeurs d'enseignement général de collège (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement, maître auxiliaire sur contrat définitif.

4 Les personnels de la mission non enseignante en 2018-2019 (secteur public)

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (1)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes (%)	Hommes (%)	Ensemble (%)
Soutien à l'enseignement	7 889	6 055	76,8	27,1	26,9	27,1	22,0	23,6	22,4
Animation pédagogique	10 235	5 601	54,7	49,1	50,3	49,6	4,2	2,4	3,4
Assistance éducative	128 975	99 962	77,5	39,1	30,6	37,2	81,8	57,4	76,3
Éducation (2)	22 488	17 598	78,3	44,7	46,9	45,2	8,3	3,3	7,2
Direction (3)	18 837	9 811	52,1	50,9	51,2	51,0	0,3	0,1	0,2
Inspection	3 551	1 738	48,9	53,0	52,9	53,0	0,3	0,1	0,2
Administration, logistique	69 180	53 404	77,2	47,3	46,1	47,0	15,4	3,9	12,8
Santé et social	13 234	12 641	95,5	47,7	47,7	47,7	32,7	13,0	31,8
Total	274 389	206 810	75,4	42,8	40,2	42,1	47,0	26,7	42,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, agents payés par le MENJ, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.**

© DEPP

1. Il regroupe le temps partiel à l'initiative de l'agent, et le temps incomplet à l'initiative de l'administration, un agent contractuel peut se voir attribuer un temps de travail inférieur à un temps plein.

2. Organisation de la vie quotidienne de l'établissement, animation éducative, développement psychologique.

3. Y compris directeurs d'école entièrement déchargés d'enseignement du secteur public.

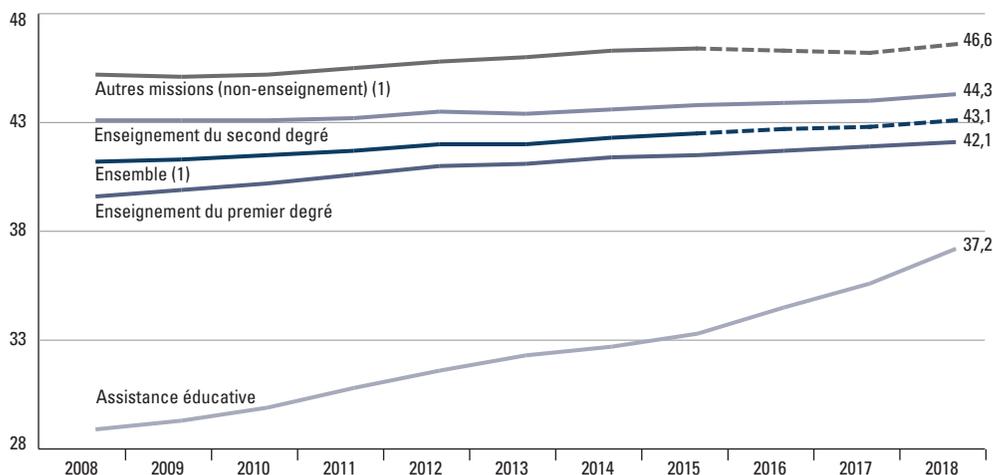
En 2018-2019, les personnels de l'Éducation nationale ont en moyenne 43 ans (1). Quels que soient le secteur et le niveau d'enseignement, les enseignants sont généralement plus jeunes dans le public que dans le privé sous contrat : les enseignants affectés dans le premier degré ont en moyenne 42 ans dans le public contre 44 ans dans le privé (2), et, respectivement, 44 ans contre 45 ans dans le second degré (3).

Parmi les personnels relevant de la mission d'assistance éducative (4), ceux en charge d'assistance d'éducation ou d'assistance prévention sécurité, quel que soit le sexe, sont les plus jeunes, ayant en moyenne moins de 30 ans contre 44 ans pour ceux en charge

de l'accompagnement à la situation de handicap. À l'inverse, les personnes en mission de direction ou d'inspection ont en moyenne 51 ans, soit 5 ans de plus que les personnes relevant des autres missions non enseignantes (soutien à l'enseignement, éducation, administratives, logistiques, sanitaires et sociales) (5).

Depuis 2008, on observe un vieillissement de la population enseignante, en particulier dans le premier degré (+3 ans en 10 ans) mais également des personnels d'assistance éducative en raison du recrutement massif d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) (1).

1 Évolution de l'âge moyen selon la mission



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

1. Les effectifs des personnels du service interacadémique des examens et concours (SIEC) et de l'administration centrale ainsi que des apprentis ne sont pas disponibles avant le 30 novembre 2015. Ces agents effectuant uniquement des missions de non-enseignement (hors assistance éducative), seule la catégorie « autres missions (non-enseignement) » est affectée par le changement de champ.

© DEPP

Pour en savoir plus

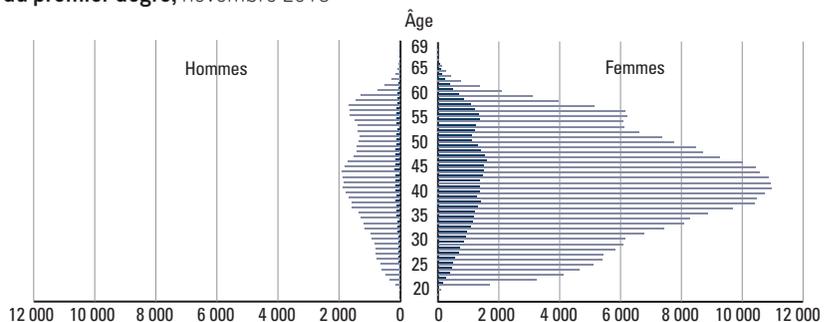
- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

2 Enseignement du premier degré, novembre 2018

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,0
Secteur privé : 44,0

Âge moyen femmes
Secteur public : 41,6
Secteur privé : 43,5

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 42,0
Secteur privé : 43,6



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le premier degré public ou privé sous contrat

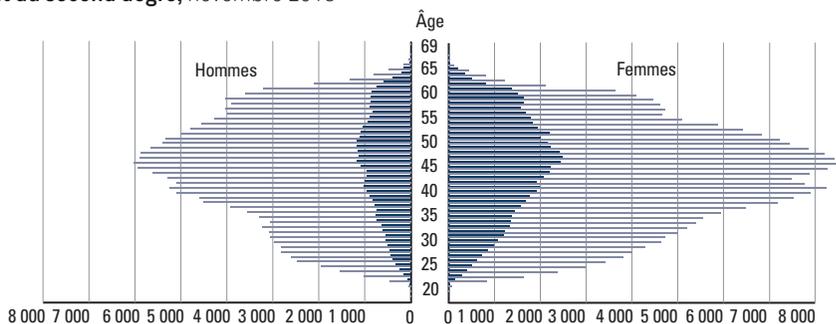
© DEPP

3 Enseignement du second degré, novembre 2018

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,7
Secteur privé : 45,5

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,6
Secteur privé : 45,3

Âge moyen
hommes + femmes
Secteur public : 44,0
Secteur privé : 45,4



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé). Enseignants en mission d'enseignement dans le second degré public ou privé sous contrat.

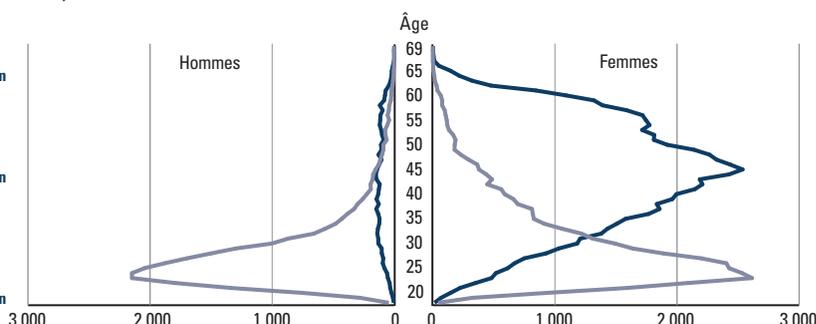
© DEPP

4 Assistance éducative, novembre 2018

Âge moyen hommes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 28,4
Accompagnement à la situation
de handicap : 42,1

Âge moyen femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 30,4
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,9

Âge moyen
hommes + femmes
Assistance d'éducation
et prévention sécurité : 29,6
Accompagnement à la situation
de handicap : 43,8



► Champ : France métropolitaine + DOM. Personnels relevant de la mission d'assistance éducative.

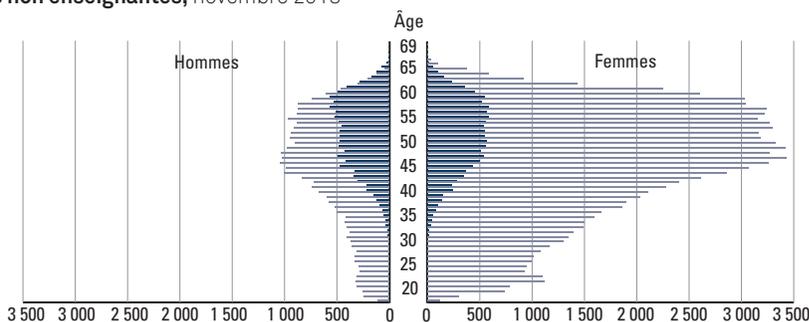
© DEPP

5 Autres missions non enseignantes, novembre 2018

Âge moyen hommes
Direction et inspection : 51,5
Autres missions
non enseignantes : 45,7

Âge moyen femmes
Direction et inspection : 51,2
Autres missions
non enseignantes : 45,7

Âge moyen
hommes + femmes
Direction et inspection : 51,3
Autres missions
non enseignantes : 45,7



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé). Personnels relevant des missions non enseignantes (hors assistance éducative).

© DEPP

9.04 Les enseignants du premier degré public par département

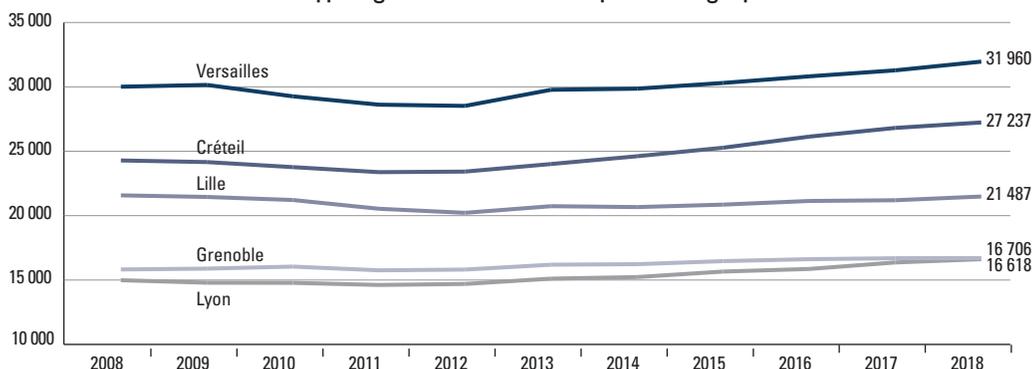
En 2018-2019, la répartition des 333 000 agents en charge d'une **mission** d'enseignement dans le premier degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée (2). La moitié des départements, principalement du Centre et du Sud-Ouest de la France, disposent de moins de 2 600 enseignants. À l'opposé, dix-sept départements, situés pour la plupart en Île-de-France et au Nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants.

De 2008 à 2018, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs des académies de Créteil et Lyon ont crû de plus de 10 % en dix ans alors que ceux de Grenoble et Versailles augmentaient plus modérément (environ 6 %). À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille sont stables.

Dans le premier degré public, la part des enseignants non titulaires est faible : 1 % en moyenne (3). La plupart des académies se situent très en dessous de ce seuil national. Dans les académies de Créteil, Versailles et de la Corse, la part d'enseignants non titulaires est plus élevée, mais ne dépasse pas 3,5 %. Les académies de Guyane et Mayotte atteignent respectivement un taux de 16 % et 23 %.

Environ 19 % des enseignants titulaires du premier degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Mis à part l'académie de Guyane, les académies avec le plus d'enseignants récents se trouvent en Île-de-France : Créteil (31 %), Versailles (25 %) et Paris (23 %), mais également dans l'académie de Lyon (23 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré public de 2008 à 2018



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France Métropolitaine + DOM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2018. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignant du premier degré public - Voir « Glossaire »

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2018.

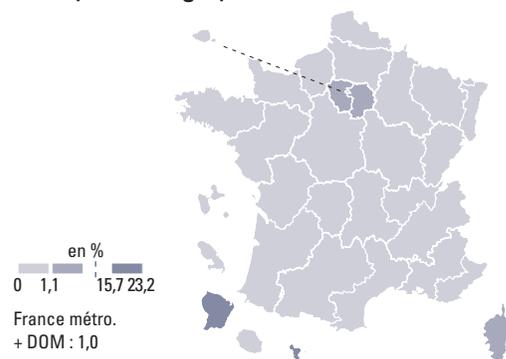
2 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2018-2019

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	205	377	312	894	Ardèche	130	688	559	1 377	Paris	2 254	3 712	1 840	7 806
Hauts-Alpes	56	426	287	769	Drôme	636	1 159	818	2 613	Charente	353	627	611	1 591
Bouches-du-Rh.	2 553	5 187	2 603	10 343	Isère	1 638	3 002	1 986	6 626	Charente-Marit.	588	1 213	1 011	2 812
Vaucluse	694	1 455	791	2 940	Savoie	482	892	706	2 080	Deux-Sèvres	334	716	631	1 681
Aix-Marseille	3 508	7 445	3 993	14 946	Haute-Savoie	1 114	1 912	984	4 010	Vienne	461	914	686	2 061
Haute-Saône	710	1 334	956	3 000	Grenoble	4 000	7 653	5 053	16 706	Poitiers	1 736	3 470	2 939	8 145
Oise	1 129	1 967	1 678	4 774	Nord	3 432	6 188	3 717	13 337	Ardennes	372	638	506	1 516
Somme	324	1 517	1 011	2 852	Pas-de-Calais	2 003	3 762	2 385	8 150	Aube	387	734	532	1 653
Amiens	2 163	4 818	3 645	10 626	Lille	5 435	9 950	6 102	21 487	Marne	707	1 284	922	2 913
Doubs	684	1 316	946	2 946	Corrèze	242	425	402	1 069	Haute-Marne	228	361	386	975
Jura	256	516	493	1 265	Creuse	88	211	293	592	Reims	1 694	3 017	2 346	7 057
Haute-Saône	293	508	447	1 248	Haute-Vienne	342	772	506	1 620	Côtes-d'Armor	114	1 360	711	2 185
Terr. de Belfort	178	323	250	751	Limoges	672	1 408	1 201	3 281	Finistère	732	1 413	831	2 976
Besançon	1 411	2 663	2 136	6 210	Ain	854	1 697	949	3 500	Ille-et-Vilaine	1 098	1 912	967	3 977
Dordogne	158	878	717	1 753	Loire	907	1 601	966	3 474	Morbihan	466	1 027	613	2 106
Gironde	1 962	3 583	1 905	7 450	Rhône	2 648	4 792	2 204	9 644	Rennes	2 410	5 712	3 122	11 244
Landes	194	1 008	625	1 827	Lyon	4 409	8 090	4 119	16 618	Eure	823	1 455	1 067	3 345
Lot-et-Garonne	362	606	558	1 526	Aude	388	721	649	1 758	Seine-Maritime	1 486	2 875	2 027	6 388
Pyrénées-Atl.	553	1 107	943	2 603	Gard	891	1 712	1 041	3 644	Rouen	2 309	4 330	3 094	9 733
Clermont-Ferrand	3 229	7 182	4 748	15 159	Hérault	1 396	2 582	1 465	5 443	Bas-Rhin	1 426	2 670	1 461	5 557
Calvados	271	2 064	868	3 203	Lozère	44	205	175	424	Haut-Rhin	939	1 807	1 110	3 856
Manche	565	942	646	2 153	Pyrénées-Orient.	524	1 087	685	2 296	Strasbourg	2 365	4 477	2 571	9 413
Orne	364	505	389	1 258	Montpellier	3 243	6 307	4 015	13 565	Ariège	68	348	295	711
Caen	1 200	3 511	1 903	6 614	Meurthe-et-Mos.	801	1 606	1 161	3 568	Aveyron	57	568	449	1 074
Allier	205	765	622	1 592	Meuse	97	550	397	1 044	Haute-Garonne	1 615	3 110	1 729	6 454
Cantal	29	423	275	727	Moselle	1 194	2 383	1 709	5 286	Gers	174	317	338	829
Haute-Loire	71	484	357	912	Vosges	429	755	716	1 900	Lot	136	256	341	733
Puy-de-Dôme	536	1 443	936	2 915	Nancy-Metz	2 521	5 294	3 983	11 798	Hautes-Pyrénées	200	360	413	973
Clermont-Ferrand	841	3 115	2 190	6 146	Loire-Atlantique	1 420	2 661	1 386	5 467	Tarn	276	820	530	1 626
Corse-du-Sud	143	323	233	699	Maine-et-Loire	734	1 351	865	2 950	Tarn-et-Garonne	132	763	423	1 318
Haute-Corse	118	424	258	800	Mayenne	259	531	412	1 202	Toulouse	2 658	6 542	4 518	13 718
Corse	261	747	491	1 499	Sarthe	366	1 568	756	2 690	Yvelines	1 959	3 769	2 284	8 012
Seine-et-Marne	2 063	3 863	2 194	8 120	Vendée	472	779	598	1 849	Essonne	2 018	3 929	1 988	7 935
Seine-St-Denis	3 183	5 304	3 257	11 744	Nantes	3 251	6 890	4 017	14 158	Hauts-de-Seine	2 381	3 809	1 583	7 773
Val-de-Marne	2 126	3 816	1 431	7 373	Alpes-Maritimes	1 255	2 366	1 298	4 919	Val-d'Oise	2 187	4 030	2 023	8 240
Créteil	7 372	12 983	6 882	27 237	Var	1 239	2 368	1 197	4 804	Versailles	8 545	15 537	7 878	31 960
Côte-d'Or	521	1 091	988	2 600	Nice	2 494	4 734	2 495	9 723	France métro.	74 758	148 596	92 477	315 831
Nièvre	215	358	407	980	Cher	297	585	559	1 441	Guadeloupe	622	1 141	921	2 684
Saône-et-Loire	604	1 094	1 024	2 722	Eure-et-Loir	606	1 083	683	2 372	Guyane	684	1 440	741	2 865
Yonne	383	696	731	1 810	Indre	209	385	390	984	Martinique	399	1 144	871	2 414
Dijon	1 723	3 239	3 150	8 112	Indre-et-Loire	720	1 299	840	2 859	Mayotte	556	1 587	571	2 714
					Loir-et-Cher	336	702	578	1 616	La Réunion	1 721	3 208	1 563	6 492
					Loiret	886	1 716	996	3 598	DOM	3 982	8 520	4 667	17 169
					Orléans-Tours	3 054	5 770	4 046	12 870	Total	78 740	157 116	97 144	333 000

Note : la catégorie « Préal. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignant mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et les directeurs d'écoles cumulant des missions de direction et d'enseignement.

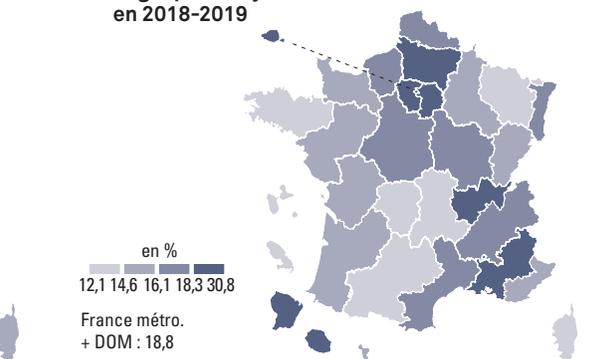
► Champ : agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018.

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré public en 2018-2019



► Champ : France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

4 Part des enseignants titulaires du premier degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2018-2019



► Champ : France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

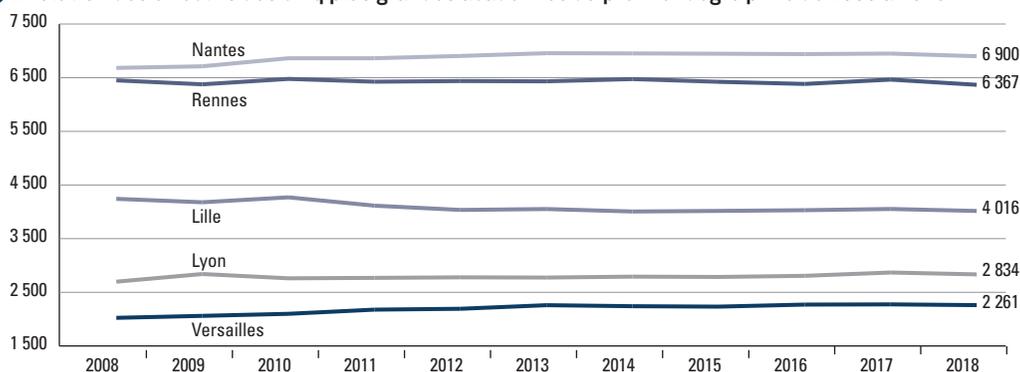
En 2018-2019, 45 800 agents sont investis d'une mission d'enseignement dans le premier degré privé sous contrat en France métropolitaine et dans les DOM (2). Les enseignants du privé sont inégalement répartis entre les départements. La moitié des départements accueillent moins de 280 enseignants. Outre Mayotte, dans lequel il n'y a pas d'école privée sous contrat, la Creuse est le département qui compte le moins d'enseignants du secteur privé sous contrat (11 enseignants). À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants.

De 2008 à 2018, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon contrastée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Nantes, Lyon et Versailles ont crû respectivement de 3 %, 5 % et 12 % alors que ceux de Rennes et Lille diminuaient de 1 % et 4 %.

Dans le premier degré privé, la part des enseignants non titulaires est de 14 % (3). Cette part dépasse les 30 % dans les académies de Martinique (30 %) et de Limoges (31 %). Mise à part la Corse (9 %), les trois académies qui présentent le moins de non-titulaires en proportion sont celles qui sont les plus nombreuses : 9 % pour Rennes, 10 % pour Nantes et 11 % pour Lille.

Environ 14 % des enseignants assimilés titulaires du premier degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Cette part est de plus de 19 % dans les académies de Guadeloupe (21 %), Créteil (21 %) et Paris (20 %) et de moins de 11 % dans les académies de Limoges (7 %) et Caen (10 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du premier degré privé de 2008 à 2018



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France Métropolitaine + DOM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire ou assimilé, depuis la date de sa nomination jusqu'au 30 novembre 2018. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Enseignant assimilé titulaire - Voir « Corps enseignant du privé sous contrat » dans le glossaire.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2018.

2 Répartition des enseignants du premier degré privé par académie et département en 2018-2019

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	8	25	13	46	Ardèche	6	285	154	445	Paris	423	1 040	253	1 716
Hauts-Alpes	16	34	11	61	Drôme	80	190	93	363	Charente	30	83	63	176
Bouches-du-Rh.	276	595	237	1 108	Isère	135	341	171	647	Charente-Marit.	42	101	68	211
Vaucluse	74	169	50	293	Savoie	49	105	48	202	Deux-Sèvres	77	190	91	358
Aix-Marseille	374	823	311	1 508	Haute-Savoie	134	276	145	555	Vienne	56	134	61	251
Aisne	60	139	58	257	Grenoble	404	1 197	611	2 212	Poitiers	205	508	283	996
Oise	64	146	70	280	Nord	823	1 583	613	3 019	Ardennes	24	58	21	103
Somme	108	236	79	423	Pas-de-Calais	268	533	196	997	Aube	27	74	29	130
Amiens	232	521	207	960	Lille	1 091	2 116	809	4 016	Marne	74	180	92	346
Doubs	55	146	50	251	Corrèze	19	38	14	71	Haute-Marne	9	26	4	39
Jura	31	76	20	127	Creuse	3	3	5	11	Reims	134	338	146	618
Haute-Saône	17	39	11	67	Haute-Vienne	25	44	32	101	Côtes-d'Armor	10	649	220	879
Terr. de Belfort	13	43	19	75	Limoges	47	85	51	183	Finistère	386	847	379	1 612
Besançon	116	304	100	520	Ain	74	209	87	370	Ille-et-Vilaine	533	1 100	441	2 074
Dordogne	2	79	34	115	Loire	202	427	221	850	Morbihan	450	933	419	1 802
Gironde	147	354	205	706	Rhône	378	882	354	1 614	Rennes	1 379	3 529	1 459	6 367
Landes	1	108	45	154	Lyon	654	1 518	662	2 834	Eure	53	131	66	250
Lot-et-Garonne	31	88	31	150	Aude	36	56	28	120	Seine-Maritime	140	336	140	616
Pyrénées-Atl.	204	393	223	820	Gard	104	203	109	416	Rouen	193	467	206	866
 Bordeaux	385	1 022	538	1 945	Hérault	157	314	173	644	Bas-Rhin	43	172	100	315
Calvados	112	264	90	466	Lozère	39	78	45	162	Haut-Rhin	32	158	72	262
Manche	115	244	81	440	Pyrénées-Orient.	38	108	68	214	Strasbourg	75	330	172	577
Orne	59	146	74	279	Montpellier	374	759	423	1 556	Ariège		37	16	53
Caen	286	654	245	1 185	Meurthe-et-Mos.	51	136	67	254	Aveyron	7	211	94	312
Allier	27	78	32	137	Meuse	9	42	16	67	Haute-Garonne	146	317	146	609
Cantal	19	38	17	74	Moselle	55	128	96	279	Gers	26	53	35	114
Haute-Loire	73	202	107	382	Vosges	28	74	32	134	Lot	9	38	28	75
Puy-de-Dôme	90	198	96	384	Nancy-Metz	143	380	211	734	Hautes-Pyrénées	30	65	45	140
Clermont-Ferrand	209	516	252	977	Loire-Atlantique	657	1 258	574	2 489	Tarn	61	146	91	298
Corse-du-Sud	10	15	2	27	Maine-et-Loire	439	824	462	1 725	Tarn-et-Garonne	15	106	32	153
Haute-Corse	2	14	1	17	Mayenne	134	268	144	546	Toulouse	294	973	487	1 754
Corse	12	29	3	44	Sarthe	5	341	132	478	Yvelines	142	403	134	679
Seine-et-Marne	83	218	64	365	Vendée	460	810	392	1 662	Essonne	79	201	103	383
Seine-St-Denis	88	310	84	482	Nantes	1 695	3 501	1 704	6 900	Hauts-de-Seine	205	478	156	839
Val-de-Marne	119	322	75	516	Alpes-Maritimes	100	241	83	424	Val-d'Oise	73	203	84	360
Créteil	290	850	223	1 363	Var	57	172	118	347	Versailles	499	1 285	477	2 261
Côte-d'Or	51	130	53	234	Nice	157	413	201	771	France métro.	10 074	24 183	10 454	44 711
Nièvre	12	31	10	53	Cher	22	58	25	105	Guadeloupe	56	152	46	254
Saône-et-Loire	50	116	44	210	Eure-et-Loir	49	141	49	239	Guyane	35	89	23	147
Yonne	29	76	30	135	Indre	14	37	19	70	Martinique	26	99	105	230
Dijon	142	353	137	632	Indre-et-Loire	62	183	98	343	La Réunion	125	238	76	439
					Loir-et-Cher	40	88	42	170	DOM (1)	242	578	250	1 070
					Loiret	74	165	50	289	Total	10 316	24 761	10 704	45 781
					Orléans-Tours	261	672	283	1 216					

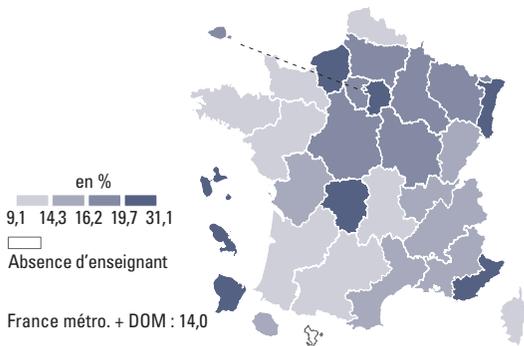
© DEPP

1. Mayotte ne comprend pas d'école privée sous contrat.

Note : La catégorie « préél. » (respectivement « Élém. ») regroupe le personnel chargé, pour l'ensemble de l'année scolaire, d'enseigner dans une classe maternelle (respectivement élémentaire). La catégorie « Autres » regroupe les enseignants en mission de remplacement (y compris contractuels affectés en cours d'année), ceux chargés d'enseigner dans des conditions particulières (enseignement mobile pour élèves en difficultés, enseignant chargé de classes pour enfants handicapés, etc.), et l'ensemble des directeurs d'écoles.

► **Champ :** France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

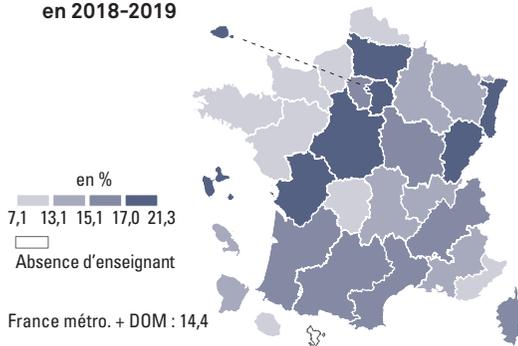
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du premier degré privé en 2018-2019



► **Champ :** France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018.

© DEPP

4 Part des enseignants titulaires du premier degré privé ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2018-2019



► **Champ :** France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le premier degré privé, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018.

© DEPP

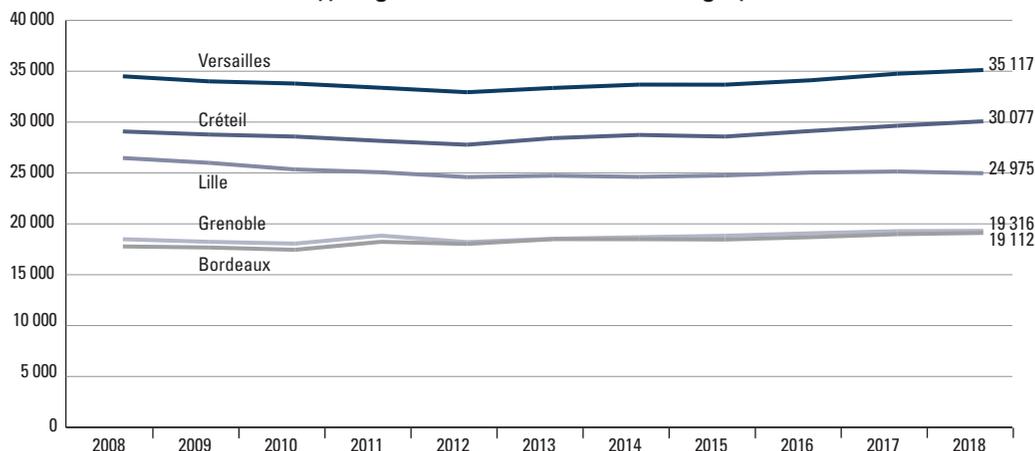
En 2018-2019, la répartition des 395 500 agents en charge d'une mission d'enseignement dans le second degré public sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée (2). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent ensemble plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (35 100), Créteil (30 100) et Lille (25 000).

De 2008 à 2018, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). En dix ans, les effectifs des académies de Bordeaux ont crû de 7,5 % alors que ceux de Grenoble, Créteil et Versailles augmentaient plus modérément. À l'inverse, Les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de plus de 5 %.

Dans le second degré public, la part des enseignants non titulaires est de 9 % (3). Elle est de 5 % dans l'académie d'Amiens contre dix fois plus à Mayotte (46 %). L'académie de Guyane comporte également une part importante de non-titulaires (31 %).

Environ 15 % des enseignants titulaires du second degré public ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Les deux académies avec le plus d'enseignants récents se trouvent en Île-de-France : Créteil (29 %), Versailles (24 %), mais également dans l'académie d'Amiens (22 %) en Guyane (22 %).

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré public de 2008 à 2018



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France Métropolitaine + DOM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre. © DEPP

Précisions

Toutes les personnes enseignant dans le second degré sont prises en compte, outre des enseignants du second degré, le champ inclut donc des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, des enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de

sa nomination jusqu'au 30 novembre 2018. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Corps enseignants du second degré public - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

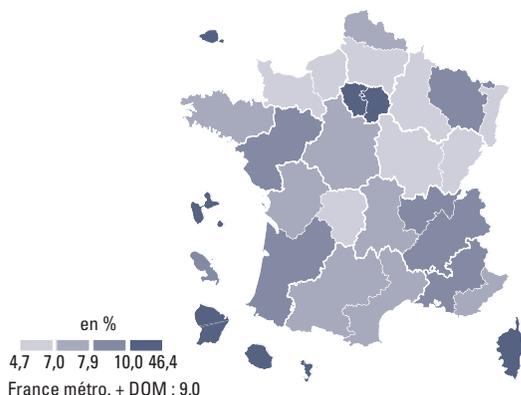
2 Répartition des enseignants du second degré public par corps et par académie en 2018-2019

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaires sup.	Certifiés et PEPS	PLP	Professeurs des écoles et instituteurs	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	881	4 697	1 086	192	27	598	7 481
Grenoble	2 726	12 192	2 384	385	75	1 554	19 316
Lyon	2 902	10 395	2 265	383	48	1 554	17 547
Auvergne-Rhône-Alpes	6 509	27 284	5 735	960	150	3 706	44 344
Besançon	893	4 781	1 078	181	25	427	7 385
Dijon	1 141	6 261	1 209	218	54	604	9 487
Bourgogne-Franche-Comté	2 034	11 042	2 287	399	79	1 031	16 872
Bretagne (Rennes)	1 764	9 380	1 950	347	65	1 083	14 589
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 779	9 936	1 950	372	50	1 139	15 226
Corse	152	1 238	264	41	14	281	1 990
Nancy-Metz	1 598	8 860	2 089	380	77	1 175	14 179
Reims	933	5 117	1 232	225	42	481	8 030
Strasbourg	1 736	6 942	1 705	315	53	779	11 530
Grand Est	4 267	20 919	5 026	920	172	2 435	33 739
Amiens	1 177	8 144	2 037	353	70	578	12 359
Lille	2 356	15 836	4 150	670	134	1 829	24 975
Hauts-de-France	3 533	23 980	6 187	1 023	204	2 407	37 334
Créteil	4 265	17 444	3 642	481	55	4 190	30 077
Paris	3 396	5 529	1 273	98	30	1 210	11 536
Versailles	5 570	20 721	4 146	593	71	4 016	35 117
Île-de-France	13 231	43 694	9 061	1 172	156	9 416	76 730
Caen	873	5 339	1 223	197	42	437	8 111
Rouen	1 330	7 614	1 588	256	57	682	11 527
Normandie	2 203	12 953	2 811	453	99	1 119	19 638
Bordeaux	2 385	11 639	2 781	458	78	1 771	19 112
Limoges	491	2 775	634	99	12	296	4 307
Poitiers	1 142	6 566	1 383	262	47	726	10 126
Nouvelle-Aquitaine	4 018	20 980	4 798	819	137	2 793	33 545
Montpellier	2 005	10 202	2 154	359	75	1 221	16 016
Toulouse	2 287	10 824	2 433	343	79	1 219	17 185
Occitanie	4 292	21 026	4 587	702	154	2 440	33 201
Pays de la Loire (Nantes)	1 926	10 562	2 308	428	62	1 600	16 886
Aix-Marseille	2 278	10 674	2 442	346	63	1 386	17 189
Nice	1 601	7 783	1 556	248	43	930	12 161
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 879	18 457	3 998	594	106	2 316	29 350
France métropolitaine	49 587	231 451	50 962	8 230	1 448	31 766	373 444
Guadeloupe	262	2 375	695	145	29	481	3 987
Guyane	121	1 350	532	160	13	964	3 140
Martinique	181	1 873	310	81	29	701	3 175
Mayotte	55	1 036	1 360	75	6	398	2 930
La Réunion	723	5 146	900	227	89	1 691	8 776
DOM	1 342	11 780	4 017	688	166	4 015	22 008
France métropolitaine + DOM	50 929	243 231	54 979	8 918	1 614	35 781	395 452

► Champ : France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

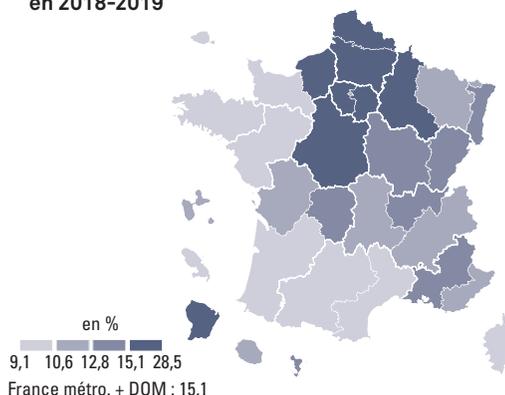
© DEFP

3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2018-2019



► Champ : France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018.

4 Part des enseignants titulaires du second degré public ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2018-2019



► Champ : France métropolitaine + DOM, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018.

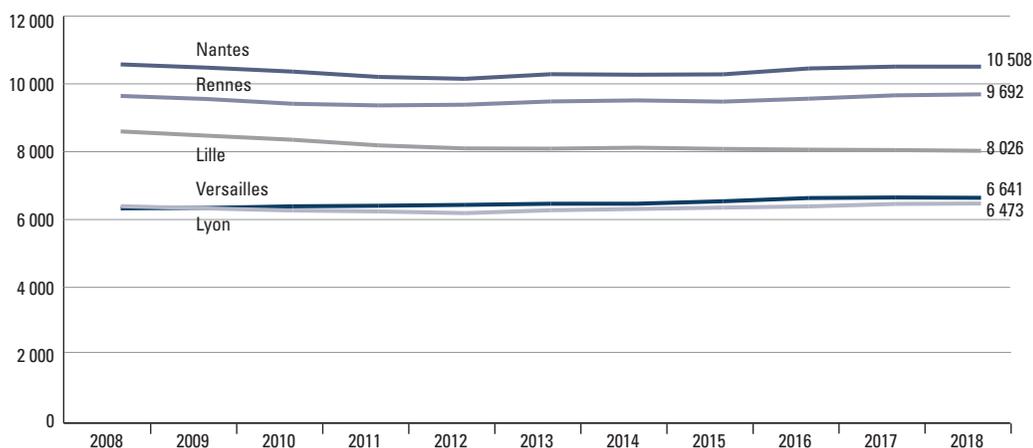
En 2018-2019, 96 700 enseignants effectuent leur service dans les établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DOM, hors Mayotte. Les enseignants certifiés et d'éducation physique et sportive (PEPS) représentent à eux seuls 63 % des effectifs (2).

De 2008 à 2018, les effectifs des cinq académies présentant le plus d'agents ont évolué de façon différenciée (1). Les effectifs de l'académie de Versailles ont crû de 5 %, alors que ceux de Lyon, Rennes et Nantes sont restés à peu près stables. À l'inverse, les effectifs de l'académie de Lille ont diminué de 7 %.

Dans le second degré privé, la part des enseignants non titulaires est de près de 20 % (3). Elle est la plus faible dans les deux académies de l'Ouest (environ 14 % à Nantes et Rennes) alors que plus d'un enseignant sur deux est non-titulaire en Guyane (51 %).

Environ 18 % des enseignants titulaires du second degré privé ont moins de cinq ans d'ancienneté (4). Trois académies parmi les quatre qui accueillent le plus de jeunes enseignants se situent en Île-de-France : Versailles (23 %), Paris (21 %) et Créteil (20 %). À l'opposé, seuls 11 % des enseignants de l'académie de Guadeloupe ont moins de cinq ans d'ancienneté.

1 Évolution des effectifs des cinq plus grandes académies du second degré privé de 2008 à 2018



► Champ : les cinq plus grandes académies parmi celles de France métropolitaine + DOM au regard de leurs effectifs, agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

À l'instar de ce qui s'observe dans le second degré public, le champ inclut des enseignants des corps du premier degré, professeurs des écoles ou instituteurs exerçant en Segpa, et les enseignants des sections techniques spécialisées (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Ancienneté - Il s'agit du nombre d'années passées par l'agent en tant qu'enseignant titulaire, depuis la date de

sa nomination jusqu'au 30 novembre 2018. Les éventuelles activités de non-titulaire ou de non-enseignant ne sont pas prises en compte.

Missions des personnels, corps enseignant du privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

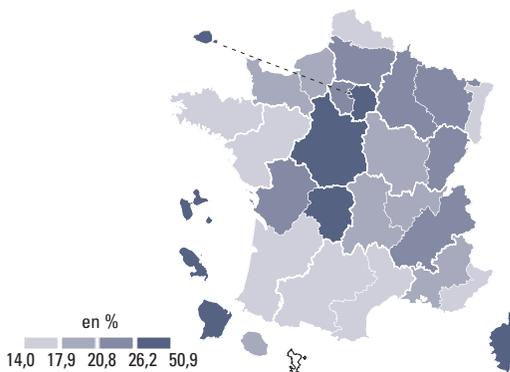
MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2018.

2 Les enseignants du second degré privé par corps et par académie en 2018-2019

Académies et régions académiques	Agrégés et prof. de chaire sup.	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC, adjoints et chargés enseignement	Professeurs des écoles et instituteurs	Non-titulaires	Total 2 nd degré
Clermont-Ferrand	73	1 300	211	38	13	372	2 007
Grenoble	175	3 043	679	87	20	1 058	5 062
Lyon	369	3 992	748	112	28	1 224	6 473
Auvergne-Rhône-Alpes	617	8 335	1 638	237	61	2 654	13 542
Besançon	17	809	167	20	14	280	1 307
Dijon	56	915	245	19	8	327	1 570
Bourgogne-Franche-Comté	73	1 724	412	39	22	607	2 877
Bretagne (Rennes)	324	6 594	1 154	134	90	1 396	9 692
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	70	1 498	333	47	14	707	2 669
Corse	2	77	1	3	0	30	113
Nancy-Metz	63	1 455	410	82	1	536	2 547
Reims	38	910	253	22	12	346	1 581
Strasbourg	128	1 149	166	30	4	320	1 797
Grand Est	229	3 514	829	134	17	1 202	5 925
Amiens	48	1 377	203	54	9	540	2 231
Lille	268	5 076	1 015	244	26	1 397	8 026
Hauts-de-France	316	6 453	1 218	298	35	1 937	10 257
Créteil	109	2 235	267	74	6	1 157	3 848
Paris	455	2 716	226	92	11	1 262	4 762
Versailles	407	4 039	272	182	16	1 725	6 641
Île-de-France	971	8 990	765	348	33	4 144	15 251
Caen	70	1 472	343	27	9	429	2 350
Rouen	55	1 255	335	50	6	441	2 142
Normandie	125	2 727	678	77	15	870	4 492
Bordeaux	149	2 712	532	40	37	600	4 070
Limoges	17	319	38	7	3	137	521
Poitiers	45	1 133	231	16	11	391	1 827
Nouvelle-Aquitaine	211	4 164	801	63	51	1 128	6 418
Montpellier	130	1 972	436	40	26	562	3 166
Toulouse	156	2 408	458	77	31	676	3 806
Occitanie	286	4 380	894	117	57	1 238	6 972
Pays de la Loire (Nantes)	406	7 211	1 210	130	76	1 475	10 508
Aix-Marseille	186	2 656	641	76	13	797	4 369
Nice	98	1 289	202	17	9	283	1 898
Provence-Alpes-Côte d'Azur	284	3 945	843	93	22	1 080	6 267
France métropolitaine	3 914	59 612	10 776	1 720	493	18 468	94 983
Guadeloupe	7	218	91	8	1	129	454
Guyane	2	80	21	4	1	112	220
Martinique	4	245	120	.	11	40	420
La Réunion	32	393	107	3	12	47	594
DOM	45	936	199	35	5	468	1 688
France métropolitaine + DOM	3 959	60 548	10 975	1 755	498	18 936	96 671

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré public, rémunérés par l'Éducation Nationale et en activité au 30 novembre 2018

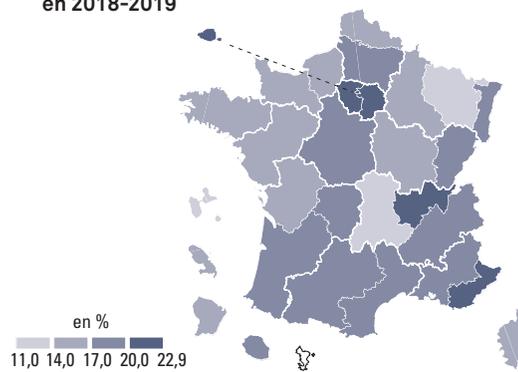
3 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2018-2019



France métr. + DOM : 19,6

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

4 Part des enseignants titulaires du second degré privé ayant moins de 5 ans d'ancienneté en 2018-2019



France métr. + DOM : 17,7

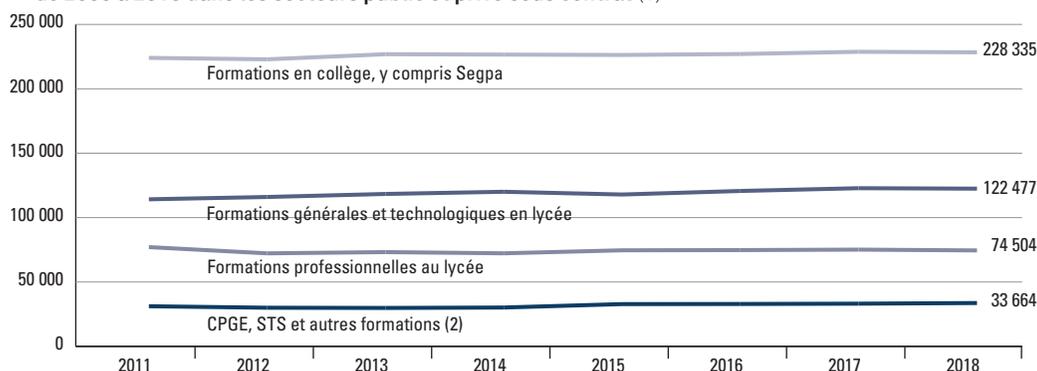
► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), agents ayant une mission d'enseignement dans le second degré privé, rémunérés par l'Éducation nationale et en activité au 30 novembre 2018.

Entre les rentrées 2011 et 2018, les effectifs d'enseignants des formations de niveau collège ont augmenté de 1,9 % et ceux des formations générales et technologiques en lycée de 7,2 % (1).

À la rentrée 2018, en France métropolitaine et dans les DOM, la moitié des 366 600 enseignants du second degré public sont en charge d'une formation en collège (y compris Segpa) contre 26,6 % pour les formations générales et technologiques et 16,4 % pour les formations professionnelles (2). Cette répartition est quasiment identique parmi les 92 400 enseignants du secteur privé : la moitié assure une formation au collège (y compris Segpa), 26,8 % une formation générale et technologique et 15,6 % une formation professionnelle en lycée (3).

Dans les deux secteurs, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les formations de niveau collège (respectivement 80,8 % et 74,8 % du corps enseignant) comme dans les formations générales et technologiques en lycée (65,7 % et 76,6 %). Les formations professionnelles en lycée sont assurées majoritairement par les professeurs de lycée professionnel (79,9 % dans le public et 68,0 % dans le privé) et c'est pour ce type de formation que la part d'enseignants non titulaires est la plus importante (soit 12,5 % dans le public et 23,8 % dans le privé). En revanche, les formations de niveau CPGE sont assurées à 98,0 % par des agrégés et des professeurs de chaire supérieure dans le public (contre 81,4 % dans le privé).

1 Évolution du nombre d'enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année par niveau de formation de 2009 à 2018 dans les secteurs public et privé sous contrat (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. La catégorie « autres formations » regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.

© DEPP

Précisions

Corps enseignant du second degré public, corps enseignants du privé sous contrat, temps de travail des agents de l'Éducation nationale - Voir « Glossaire ».

2 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur public par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2018-2019 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure	—	—	11	2 087	6	€	2 104	0,6	37,3	0,3
Agrégés	9 647	351	27 735	4 507	5 519	84	47 842	13,0	53,5	6,9
Certifiés et assimilés	147 294	3 794	64 138	127	11 651	401	227 406	62,0	61,4	9,4
Adjointes et chargés d'enseignement	478	99	167	€	€	€	749	0,2	49,4	12,7
PEGC	763	—	—	—	€	€	765	0,2	56,0	18,0
PLP	3 994	48 025	194	€	667	397	53 277	14,5	50,6	5,1
Autres titulaires (4)	7 512	357	19	—	€	34	7 923	2,2	65,5	3,6
Total titulaires	169 689	52 626	92 264	6 724	17 845	919	340 066	92,8	58,5	8,2
Maîtres auxiliaires	348	122	59	—	€	€	535	0,1	63,9	—
Professeurs contractuels	12 228	7 362	5 363	3	870	184	26 010	7,1	49,8	—
Total non-titulaires	12 576	7 485	5 422	3	874	186	26 545	7,2	50,1	—
Ensemble	182 265	60 111	97 686	6 727	18 719	1 104	366 611	100,0	57,9	—

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire, mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.
- Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.
- Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

Lecture : 9 647 professeurs agrégés donnent une formation en collège (y compris Segpa). La part de femmes parmi les professeurs de chaire supérieure est de 37,3%.

3 Répartition des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année dans le secteur privé sous contrat par corps selon le niveau de la formation enseignée en 2018-2019 (1)

	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres formations (2)	Total	Total (%)	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%) (3)
Professeurs de chaire supérieure	—	—	€	100	€	—	103	0,1	25,2	1,9
Agrégés	652	35	1 825	923	510	6	3 950	4,3	52,7	5,2
Certifiés et assimilés	34 475	1 003	18 986	213	3 846	57	58 581	63,4	67,8	9,1
Adjointes et chargés d'enseignement	572	112	139	€	36	—	860	0,9	64,6	14,0
PEGC	7	—	—	—	—	—	7	€	n.s.	n.s.
PLP	842	9 790	141	—	201	19	10 994	11,9	64,2	6,7
Autres titulaires (4)	433	29	9	—	—	—	471	0,5	79,2	6,6
Total titulaires	36 981	10 969	21 103	1 237	4 593	83	74 966	81,2	66,4	8,5
Total non-titulaires	9 088	3 425	3 689	19	1 114	68	17 403	18,8	61,7	—
Ensemble	46 070	14 394	24 792	1 256	5 708	150	92 369	100,0	65,6	—

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

- Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.
- Cette catégorie regroupe principalement la mission de lutte contre le décrochage scolaire mais aussi diverses préparations post-bac (hors STS et CPGE) et des formations complémentaires d'initiative locale.
- Les agents contractuels travaillant à temps incomplet ne sont pas comptés dans le temps partiel.
- Quasi exclusivement des enseignants des corps du premier degré.

À la rentrée scolaire 2018, 354 700 enseignants du second degré public et privé enseignent des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.). Cela représente 77,3 % des enseignants du second degré en charge d'élèves à l'année. La part des enseignants dans le domaine de la production et des services est respectivement de 12,4 % et 8,3 % (2).

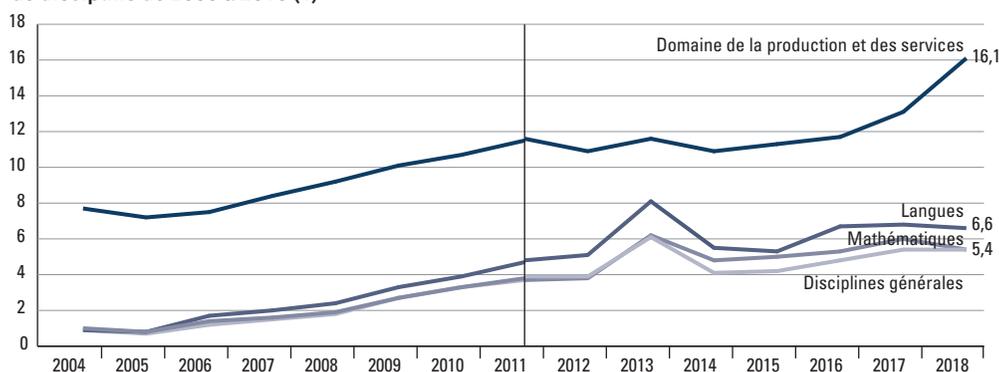
Dans le secteur public, le groupe de disciplines de poste « lettres » est le plus important avec 57 500 enseignants juste devant les « langues » avec 57 400 enseignants. Dans le secteur privé, les 15 700 enseignants de « langues » sont les plus nombreux.

Les femmes sont largement majoritaires dans les disciplines générales (61,8 % dans le public et 67,8 %

dans le privé) et dans le domaine des services (66,6 % dans le public et 75,6 % dans le privé), mais minoritaires dans le domaine de la production (28,3 % dans le public et 36,7 % dans le privé).

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est plus importante dans les domaines de la production (14,6 %) et dans le domaine des services (13,9 %) que dans les disciplines générales (5,4 %), avec un taux minimum de 2,4 % pour les enseignants en éducation physique et sportive et un taux maximum de 9,0 % en sciences économiques et sociales. Cette proportion a fortement augmenté depuis 2004 dans toutes les disciplines. Depuis 2016, elle continue à augmenter dans les domaines de la production et des services, tandis qu'elle se stabilise dans les disciplines générales (1).

1 Évolution de la part des enseignants non titulaires dans le secteur public pour certains groupes de discipline de 2009 à 2018 (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), secteur public.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

© DEPP

Précisions

Regroupement des disciplines - Un professeur du second degré est affecté sur un poste pour y assurer un enseignement d'une ou plusieurs disciplines (postes bivalents). Les disciplines de postes étant nombreuses, elles sont ici regroupées. Par exemple, le groupe Lettres comprend prin-

cipalement les lettres classiques et les lettres modernes, mais aussi les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie, lettres-langues, lettres-EPS, etc.

L'enseignement non spécialisé englobe les disciplines généralistes dispensées principalement en Segpa, UPE2A, etc., et les enseignements du braille et du langage des signes.

2 Répartition des enseignants en charge d'élèves à l'année dans le second degré par groupe de disciplines en 2018-2019 (1)

	Secteur public									Secteur privé	
	Formations en collège y c. Segpa	Formations pro en lycée	Formations GT en lycée	CPGE	STS	Autres	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Total privé	Part des femmes (%)
Disciplines générales											
Philosophie	€	€	3 746	327	57	10	4 140	38,5	8,8	1 115	43,5
Lettres	31 409	13 161	10 765	693	1 300	207	57 534	79,5	5,6	14 549	83,6
dont Lettres modernes	24 922	49	8 840	366	1 111	73	35 361	83,0	4,2	9 998	86,2
dont Lettres classiques	5 253	€	1 873	327	97	15	7 567	82,7	4,6	975	83,0
Langues	34 662	261	19 391	1 150	1 840	94	57 399	83,0	6,6	15 711	87,5
dont Anglais	20 253	20	9 654	613	1 394	44	31 978	82,6	4,8	8 646	87,4
dont Espagnol	8 922	155	6 050	244	298	18	15 686	84,5	8,3	4 373	89,1
dont Allemand	3 685	25	2 093	224	100	24	6 151	84,1	6,6	1 810	87,2
Histoire-géographie	18 242	8	10 465	378	66	43	29 202	50,1	4,1	7 577	57,5
Sciences économiques et sociales	€	€	4 311	114	13	13	4 453	48,9	9,0	1 370	56,4
Mathématiques	23 967	6 591	13 371	1 576	743	98	46 345	44,4	5,4	11 678	57,3
Physique-chimie	8 834	6	10 191	1 425	1 283	23	21 762	42,9	6,6	5 333	51,4
Biologie-géologie	10 357	4	6 776	149	7	20	17 313	65,2	3,9	4 725	71,6
Éducation musicale	6 265	€	197	6	€	6	6 478	55,8	8,7	1 677	59,2
Arts plastiques	6 115	11	449	21	16	9	6 621	68,4	6,5	1 799	74,3
Éducation physique et sportive	21 209	3 515	5 677	94	4	56	30 556	43,0	2,4	7 408	37,5
Total disciplines générales	161 062	23 559	85 339	5 933	5 332	578	281 803	61,8	5,4	72 942	67,8
Domaines de la production											
Technologie	9 702	72	4 428	8	3 372	41	17 623	15,1	11,7	3 615	22,9
Sciences techniques industrielles	–	€	10	600	€	–	614	9,1	€	77	13,0
Génie industriel (2)	484	3 335	18	–	124	30	3 992	25,6	19,2	371	27,8
Génie chimique	€	103	€	–	11	–	115	32,2	16,5	12	50,0
Génie civil	708	1 891	5	–	55	22	2 680	12,3	22,4	172	19,2
Génie thermique	100	903	5	–	55	€	1 065	3,7	18,6	163	6,1
Génie mécanique	195	4 670	32	16	227	32	5 173	4,5	12,5	782	9,7
Génie électrique	45	3 175	32	€	191	19	3 463	4,6	11,7	787	4,8
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 238	4 210	55	–	213	46	5 762	85,7	16,1	1 396	90,1
Métiers des arts appliqués	118	2 335	377	20	773	17	3 640	66,7	19,6	1 018	65,7
Biotech.-génie biologique et biochimie	277	146	992	10	568	8	2 001	65,9	16,9	411	71,5
Hôtellerie : techniques culinaires	61	1 286	115	–	142	5	1 608	16,2	19,0	387	13,7
Total domaines de la production	12 928	22 126	6 071	654	5 734	222	47 736	28,3	14,6	9 191	36,7
Domaines des services											
Informatique, télématique	–	–	6	€	118	€	125	9,6	4,8	17	41,2
Industries graphiques	€	176	–	–	64	–	242	40,9	31,4	30	43,3
Autres activités : conduite, navigation	€	660	–	–	–	–	661	8,8	16,6	86	12,8
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	36	445	18	€	57	5	562	41,1	37,9	104	51,0
EFS-Employé technique des collectivités (3)	40	9	–	–	–	–	49	87,8	24,5	52	86,5
Paramédical et social, soins personnels	10	2 380	909	–	378	82	3 759	90,4	16,0	1 995	93,8
Économie et gestion	365	9 182	5 159	138	6 769	152	21 765	66,6	12,8	6 742	73,0
Hôtellerie : services, tourisme	27	1 021	139	–	266	7	1 460	49,6	12,1	388	50,0
Total domaines des services	481	13 874	6 231	139	7 652	246	28 623	66,6	13,9	9 414	75,6
Enseignement non spécialisé	7 794	552	44	–	€	59	8 449	65,3	2,9	822	73,5
Ensemble	182 265	60 111	97 686	6 727	18 719	1 104	366 611	57,9	7,2	92 369	65,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année, y compris stagiaires. Les enseignants sont comptabilisés au prorata de leur enseignement dans chaque niveau de formation.

2. Englobé également les disciplines d'encadrement des ateliers (industrie).

3. EFS : économie familiale et sociale.

© DEPP

À la rentrée 2018, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,4 heures par semaine, dont 17,4 heures d'enseignement (2). Parmi les titulaires, ce service moyen est de 16,0 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure, 18,8 heures pour les certifiés et assimilés et 19,1 heures pour les professeurs de lycée professionnel. Les professeurs agrégés et de chaire supérieure effectuent le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne contre 1,6 pour les professeurs de lycée professionnel et 1,4 pour les certifiés).

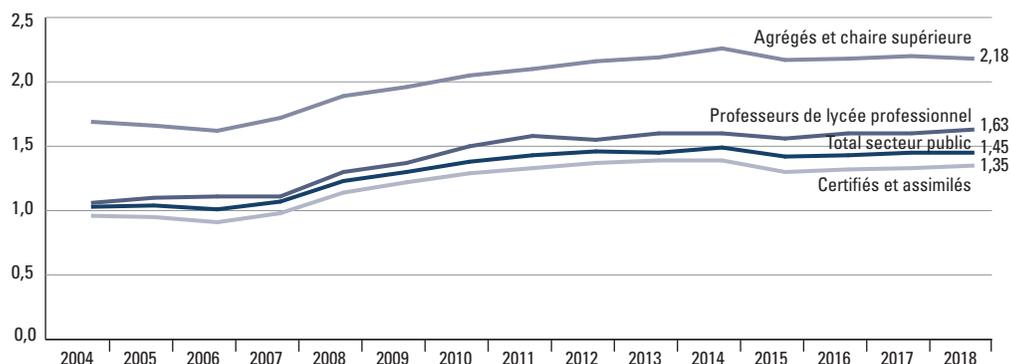
Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant est de 18,5 heures pour les assimilés titulaires, identique à celui du secteur public. En revanche, le service des enseignants non titulaires du privé est

de 16,1 heures, contre 16,9 heures pour les non-titulaires du public (3).

La part des enseignants faisant des heures supplémentaires à l'année est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (72,0 % des hommes contre 63,4 % des femmes) que dans le secteur privé (68,5 % des hommes contre 62,8 % des femmes) (4). En effet, 13,2 % des femmes contre 6,0 % des hommes ne sont pas éligibles, parce qu'à temps partiel ou stagiaires.

Le nombre moyen d'heures supplémentaires à l'année dans le secteur public a augmenté de 2004 à 2018 pour passer de 1,03 à 1,45 (1). La baisse de ces heures entre 2014 et 2015 est liée à des évolutions réglementaires du calcul du temps de service.

1 Évolution du nombre moyen d'heures supplémentaires année (HSA) par regroupement de corps dans le second degré du secteur public



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte à partir de 2011), secteur public.

Note : le pic de 2013 s'explique par l'apport des contractuels admissibles à la session exceptionnelle des concours enseignants de cette année. Ces agents, en attendant de se présenter aux épreuves d'admission en juin 2014, ont bénéficié d'un contrat uniquement pour cette année scolaire.

1. Uniquement les enseignants en charge d'élèves à l'année.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 17.09 ; 13.13.

2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public 2018-2019

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	49 946	14,7	0,4	0,9	16,0	2,2
Certifiés et assimilés	227 406	17,6	0,6	0,5	18,8	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	749	17,1	3,0	0,1	20,2	0,8
PEGC	765	17,6	0,2	0,1	18,0	0,9
PLP	53 277	18,8	0,2	0,1	19,1	1,6
Autres titulaires (4)	7 923	20,5	0,4	0,2	21,1	0,5
Total titulaires	340 066	17,5	0,5	0,5	18,5	1,5
Non-titulaires (5)	26 545	16,3	0,3	0,4	16,9	1,0
Ensemble	366 611	17,4	0,5	0,5	18,4	1,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.
- Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,0 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 0,4 heure dans une autre activité et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

3 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2018-2019

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	4 053	14,3	0,3	0,9	15,5	2,7
Certifiés et assimilés	58 581	17,6	0,4	0,6	18,6	1,6
Adjoints et chargés d'enseignement	860	15,8	0,3	0,3	16,3	1,0
PLP	10 994	18,6	0,1	0,2	18,9	1,9
Autres titulaires (4)	478	19,4	0,4		19,7	0,3
Total titulaires	74 966	17,6	0,4	0,5	18,5	1,7
Non-titulaires	17 403	15,5	0,2	0,4	16,1	1,3
Ensemble	92 369	17,2	0,3	0,5	18,0	1,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

- Y compris les temps partiels et les temps incomplets.
- Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.
- Y compris les pondérations.
- Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.

4 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2018-2019

		Répartition des populations d'enseignants face à élèves (%)					
		Enseignants qui ne peuvent pas faire de HSA (1)		Enseignants qui peuvent faire des HSA mais n'en font pas		Enseignants effectuant au moins une HSA	
		Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	6,0	4,6	22,1	27,0	72,0	68,5
	Femmes	13,2	10,3	23,4	26,9	63,4	62,8
Âge	Moins de 30 ans	20,2	11,3	26,0	32,3	53,7	56,5
	De 30 à 39 ans	11,1	7,7	23,4	26,3	65,5	66,1
	De 40 à 49 ans	8,6	6,4	20,8	25,5	70,6	68,1
	50 ans ou plus	8,3	9,8	23,8	27,7	68,0	62,5
Corps	Agrégés et chaires supérieures	8,3	5,1	11,0	13,2	80,7	81,7
	Certifiés et assimilés	12,5	10,8	20,1	21,6	67,4	67,7
	Adjoints et chargés d'enseignement	12,7	14,0	39,9	39,1	47,4	47,0
	PEGC	18,0	n.s.	30,5	n.s.	51,5	n.s.
	PLP	7,4	8,0	23,7	23,2	68,9	68,8
	Autres titulaires (3)	3,6	6,6	61,7	74,7	34,8	18,7
	Total titulaires	10,9	10,1	20,4	21,9	68,7	68,0
Non-titulaires (1)	0,8	0,6	54,6	48,7	44,6	50,6	
Ensemble	10,2	8,3	22,9	26,9	67,0	64,8	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

- La réglementation interdit aux stagiaires en responsabilité et aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.
 - Quasi exclusivement des enseignants du premier degré.
 - Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.
- Lecture :** dans le second degré public, 13,2 % des femmes ne peuvent pas faire une HSA ; 23,4 % pourraient en faire, mais n'en font pas et 63,4 % en font.

L'indicateur E/S, nombre d'élèves par structure, est le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il mesure ainsi les conditions d'encadrement. Dans le secteur public, il est passé de 21,0 élèves en 2001 à 21,9 entre 2012 et 2015, pour redescendre à 21,6 à la rentrée 2018 (1).

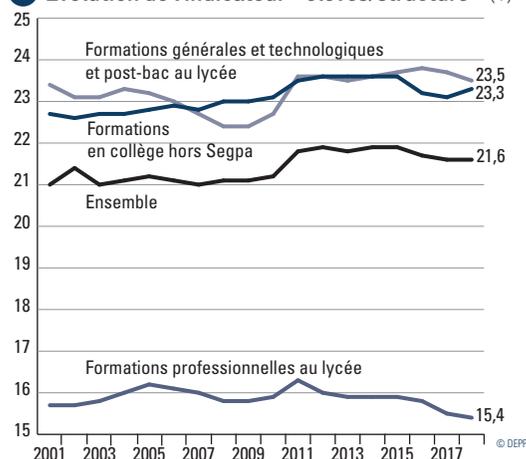
L'indicateur H/E, nombre d'heures d'enseignement allouées par élève, traduit les moyens fournis. Dans le public, il est stable à 1,36 heure depuis la rentrée 2012 après avoir diminué entre 2007 et 2011 (2).

L'indicateur E/S est plus faible dans le secteur public que dans le privé tant pour les formations en collège (23,3 contre 26,0) que pour les formations professionnelles en lycée (15,4 et 16,7) (3). Cet indicateur est

proche entre les deux secteurs pour les formations générales et technologiques en lycée (un peu plus de 24). Le nombre moyen d'élèves par structure est le plus faible pour les académies de Guyane et de Martinique (18,9 et 19,4) et est le plus élevé à Paris et à Mayotte (22,6 et 23,8).

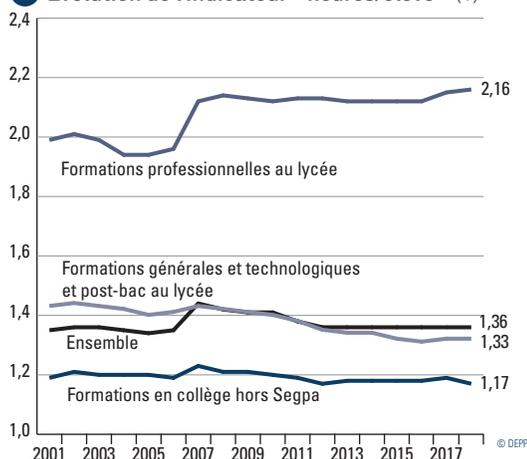
C'est pour les formations en collège que l'indicateur H/E est le plus faible (1,16 heure), tandis qu'il s'établit à 1,29 heure pour les formations générales et technologiques en lycée. Le H/E est plus élevé lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas pour les formations professionnelles en lycée (2,15 heures). Dans chaque niveau de formation, le H/E est proche entre secteur public et privé.

1 Évolution de l'indicateur « élèves/structure » (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM (avec Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Élèves/structure (E/S), voir « Précisions ».

2 Évolution de l'indicateur « heures/élève » (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM (avec Mayotte à partir de 2011), Public.
1. Heures/élève (H/E), voir « Précisions ».

Précisions

Heures d'enseignement par élève : H/E - Rapport du nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement délivrées par des enseignants à un niveau de formation donné, au nombre d'élèves dans ce niveau de formation. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des structures dans lesquelles sont faits les enseignements. Un indicateur H/E égal à 1,5 signifie que pour 100 élèves, 150 heures d'enseignement de professeurs sont mobilisées.

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division) : E/S - Moyenne des effectifs des structures (classes entières ou groupes) pondérée par le nombre d'heures d'enseignement assurées dans chaque structure.

Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Il est plus faible lorsque les élèves suivent les enseignements en petits groupes que lorsque les cours sont délivrés devant des classes entières. L'indicateur E/S est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 18.31 ; 15.38.

3 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2018-2019 (1)

Secteur public	Formations en collège		Formations en Segpa		Formations professionnelles au lycée		Formations générales et technologiques en lycée		Formations post-bac en lycée		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,20	22,9	2,25	12,5	2,24	15,9	1,26	23,7	1,68	19,6	1,39	21,3
Grenoble	1,15	23,7	2,29	12,5	2,13	14,9	1,25	24,0	1,61	20,0	1,31	21,9
Lyon	1,15	23,7	2,57	12,5	2,20	14,8	1,26	24,4	1,50	22,2	1,31	22,1
Auvergne-Rhône-Alpes	1,16	23,5	2,38	12,5	2,18	15,1	1,26	24,1	1,57	20,8	1,32	21,9
Besançon	1,19	22,8	2,27	13,3	2,22	15,0	1,29	23,9	1,68	18,2	1,38	21,1
Dijon	1,20	22,6	2,28	12,6	2,33	14,1	1,29	24,5	1,66	18,9	1,38	21,1
Bourgogne-Franche-Comté	1,19	22,7	2,28	12,8	2,28	14,5	1,29	24,2	1,67	18,6	1,38	21,1
Bretagne (Rennes)	1,15	23,6	2,58	13,5	2,17	15,6	1,25	24,3	1,54	21,6	1,34	21,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,18	22,9	2,42	12,5	2,06	16,0	1,29	24,5	1,65	19,8	1,34	21,7
Corse	1,32	21,9	2,46	12,5	2,72	12,1	1,41	21,5	1,61	14,3	1,54	19,4
Nancy-Metz	1,20	22,9	2,98	12,0	2,18	15,2	1,25	24,5	1,61	19,6	1,38	21,3
Reims	1,19	23,1	2,64	12,5	2,23	15,0	1,27	24,2	1,62	20,4	1,39	21,2
Strasbourg	1,16	23,5	2,31	12,4	2,11	15,6	1,25	25,2	1,59	21,6	1,34	22,0
Grand Est	1,18	23,1	2,64	12,3	2,17	15,3	1,26	24,7	1,61	20,5	1,37	21,5
Amiens	1,22	22,6	2,48	12,5	2,08	16,3	1,26	25,4	1,73	19,2	1,39	21,4
Lille	1,22	22,3	2,77	12,1	2,05	16,1	1,34	23,5	1,56	21,4	1,42	20,9
Hauts-de-France	1,22	22,4	2,67	12,2	2,06	16,2	1,31	24,1	1,60	20,8	1,41	21,1
Créteil	1,19	22,8	2,59	11,7	2,09	15,5	1,32	23,7	1,61	21,0	1,37	21,3
Paris	1,19	23,3	2,63	11,0	2,24	15,1	1,27	24,7	1,36	25,6	1,35	22,6
Versailles	1,14	24,1	2,56	11,9	2,12	15,2	1,24	24,4	1,50	22,7	1,30	22,4
Île-de-France	1,17	23,5	2,58	11,7	2,12	15,3	1,27	24,1	1,48	23,3	1,33	22,0
Caen	1,20	23,0	1,99	13,4	2,36	15,3	1,26	24,3	1,60	19,8	1,38	21,5
Rouen	1,20	22,6	2,32	13,2	2,06	15,9	1,28	24,0	1,67	20,2	1,34	21,3
Normandie	1,20	22,8	2,19	13,3	2,18	15,6	1,27	24,2	1,64	20,1	1,37	21,4
Bordeaux	1,15	24,0	2,57	12,5	2,23	15,3	1,27	24,3	1,59	21,2	1,35	22,0
Limoges	1,21	23,0	2,14	13,1	2,38	16,2	1,31	24,1	1,72	19,2	1,41	21,5
Poitiers	1,17	23,2	2,26	12,5	2,27	14,8	1,27	24,3	1,71	19,0	1,35	21,5
Nouvelle-Aquitaine	1,16	23,6	2,41	12,5	2,26	15,3	1,27	24,3	1,64	20,3	1,35	21,8
Montpellier	1,17	23,7	2,26	13,0	2,12	16,0	1,27	24,5	1,60	20,8	1,33	22,1
Toulouse	1,15	24,0	2,50	11,6	2,19	15,4	1,27	24,0	1,65	19,8	1,34	21,9
Occitanie	1,16	23,8	2,37	12,3	2,16	15,7	1,27	24,3	1,63	20,3	1,33	22,0
Pays de la Loire (Nantes)	1,14	23,9	2,33	13,0	2,29	14,7	1,25	24,7	1,65	20,9	1,34	21,9
Aix-Marseille	1,18	23,4	2,43	13,0	2,23	14,6	1,31	23,2	1,60	21,3	1,37	21,4
Nice	1,14	23,5	2,48	11,6	2,05	15,8	1,26	24,1	1,59	21,3	1,31	22,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,16	23,4	2,45	12,5	2,16	15,0	1,29	23,6	1,60	21,3	1,34	21,6
France métropolitaine	1,17	23,3	2,47	12,5	2,16	15,4	1,27	24,2	1,58	21,7	1,35	21,7
Guadeloupe	1,25	22,9	2,39	13,0	2,24	17,4	1,52	21,6	1,79	18,2	1,51	20,7
Guyane	1,28	20,8	2,35	12,6	2,13	15,7	1,53	20,4	2,05	16,3	1,53	18,9
Martinique	1,29	21,9	2,41	12,2	2,28	14,5	1,47	21,6	1,86	17,5	1,56	19,4
Mayotte	1,06	25,5	2,21	12,3	1,85	18,3	1,18	25,3	1,59	20,0	1,20	23,8
La Réunion	1,20	23,0	2,18	13,7	2,23	15,5	1,35	23,3	1,76	19,0	1,44	20,7
DOM	1,20	23,0	2,28	13,0	2,17	16,0	1,39	22,7	1,80	20,7	1,44	20,7
Public, France métropolitaine + DOM	1,17	23,3	2,45	12,5	2,16	15,4	1,28	24,1	1,59	21,0	1,36	21,6
Privé, France métropolitaine + DOM	1,08	26,0	2,68	11,6	2,11	16,7	1,32	24,2	1,54	21,9	1,28	23,6
Public + Privé, France métropolitaine + DOM	1,16	23,8	2,46	12,4	2,15	15,6	1,29	24,2	1,58	21,2	1,34	22,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Précisions ».

© DEFP

En 2018-2019, dans le premier degré public, 31 200 enseignants, titulaires ou non, sont des enseignants remplaçants, c'est-à-dire qu'ils sont mobilisés ou mobilisables pour faire l'intérim, pour des durées inférieures à l'année, sur des postes vacants ou dont l'enseignant est absent (2). Ils représentent ainsi 9,4 % des enseignants. Cette part est de 5,8 % dans le privé.

Dans le second degré public, 19 600 enseignants, titulaires ou non, sont remplaçants, représentant ainsi 5 % des enseignants. Cette part est de 3,2 % dans le privé.

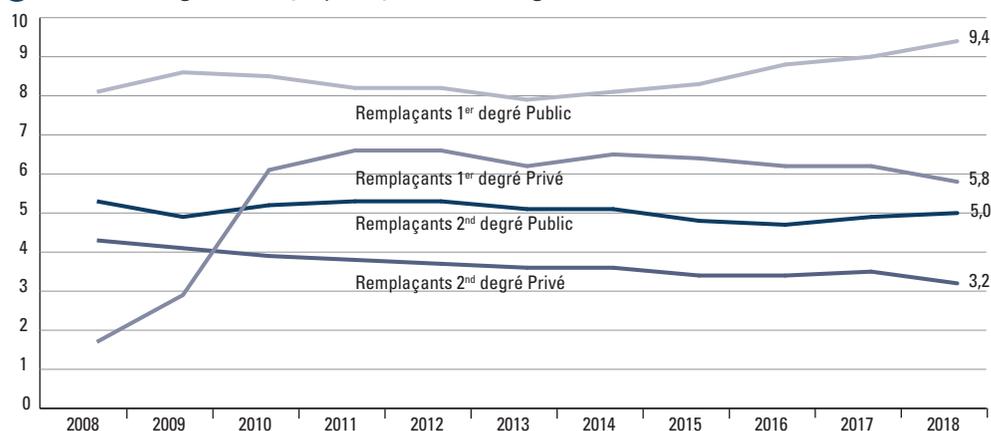
Les remplaçants du premier degré du secteur public sont en moyenne âgés de 42 ans pour les hommes et de 36 ans pour les femmes (3). Les hommes remplaçants se répartissent de façon régulière selon les âges, tandis que les femmes remplaçantes se situent plutôt sous la trentaine.

Les remplaçants du second degré du secteur public sont en moyenne âgés de 39 ans pour les hommes et de 38 ans pour les femmes (4). Pour les hommes comme pour les femmes, ils se répartissent principalement sous les 35 ans.

La part des enseignants remplaçants du premier degré public parmi les enseignants est en légère augmentation depuis 2013 pour atteindre 9,4 % en 2018. Dans le premier degré privé, elle a d'abord augmenté jusqu'en 2010 pour ensuite rester stable autour de 5 % (1).

Dans le second degré public, elle est constante depuis 2008 autour de 5 %. Elle baisse légèrement dans le second degré privé pour atteindre 3,2 % en 2018.

1 Part des enseignants remplaçants parmi les enseignants de 2008 à 2018, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM (Mayotte pour le public sur toute la série), agents en mission d'enseignement, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre.

© DEPP

Précisions

La méthodologie de l'approche par mission a été affinée dans cette édition du RERS, ce qui contribue à expliquer les différences observées avec l'édition précédente sur la notion de remplacement, qui est dorénavant le nouveau champ de cette fiche. Ainsi, le calcul du temps de service consacré à des missions de remplacement ou à d'autres missions d'enseignement a évolué et est devenu plus précis et réaliste. Se référer à la fiche 1.8 pour un historique des effectifs par mission.

Champ - Les données présentées ici concernent les enseignants en mission de remplacement, fonctionnaires, stagiaires et non titulaires payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*, chap. 2, Les missions et les lieux d'exercice.

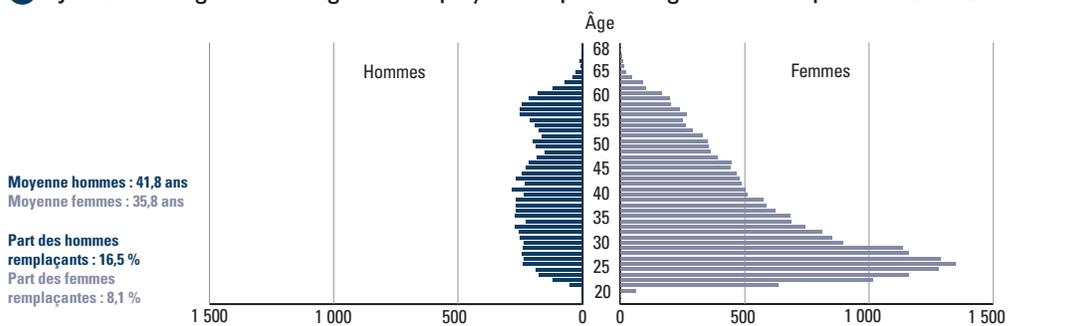
2 Effectifs des enseignants remplaçants et part parmi l'ensemble des enseignants en 2018-2019

	Enseignants du secteur public		Enseignants du secteur privé	
	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants	Effectifs remplaçants	Part parmi les enseignants
Enseignement d'élèves du premier degré public				
Professeur des écoles	29 261	8,9	€	€
Instituteur	237	10,1		
Enseignant non titulaire	1 719	52,9	2 661	41,4
Enseignant de corps du second degré	€	€		
Total 1^{er} degré	31 219	9,4	2 667	5,8
Enseignement d'élèves du second degré public				
Agrégé et chaire supérieure	742	1,5	€	€
Certifié et PEPS	6 302	2,6	€	€
Professeur en lycée professionnel	970	1,8	€	€
PEGC, adjoint et chargé d'enseignement	42	2,6		
Enseignant non titulaire	11 542	32,3	3 051	15,4
Enseignant de corps du premier degré	22	0,2		
Total 2nd degré	19 620	5,0	3 059	3,2

► **Champ :** France métropolitaine + DOM (hors Mayotte pour le privé), enseignants remplaçants payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018. © DEPP

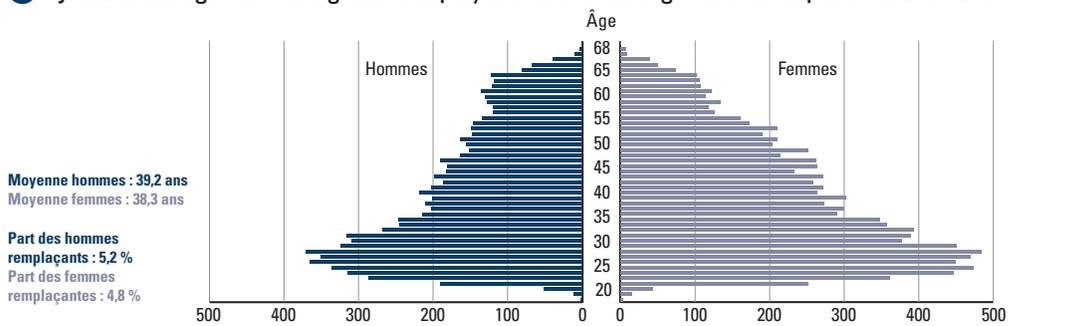
Lecture : 19 620 enseignants du second degré public sont remplaçants, c'est-à-dire que, à la date d'observation, la majorité de leurs temps de service est en zone de remplacement ou consacré à des affectations dont la durée de chacune est inférieure à l'année. Ils représentent 5 % de l'ensemble des enseignants du second degré public.

3 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du premier degré du secteur public en 2018-2019



► **Champ :** France métropolitaine + DOM, enseignants remplaçants du premier degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018. © DEPP

4 Pyramide des âges des enseignants remplaçants du second degré du secteur public en 2018-2019



► **Champ :** France métropolitaine + DOM, enseignants remplaçants du second degré du secteur public, payés par l'Éducation nationale, en activité et ayant une affectation au 30 novembre 2018. © DEPP

À la rentrée 2018, hors néo-titulaires, 4 100 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département, et 5 600 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité interdépartementale de 1,3 % dans le premier degré (2,2 % en 2008) et de mobilité interacadémique de 1,7 % (2,1 % en 2008) dans le second degré (1) (2).

Si l'on inclut, en outre, les changements d'établissement d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux de mobilité s'élevaient respectivement à 19,0 % et 8,7 %.

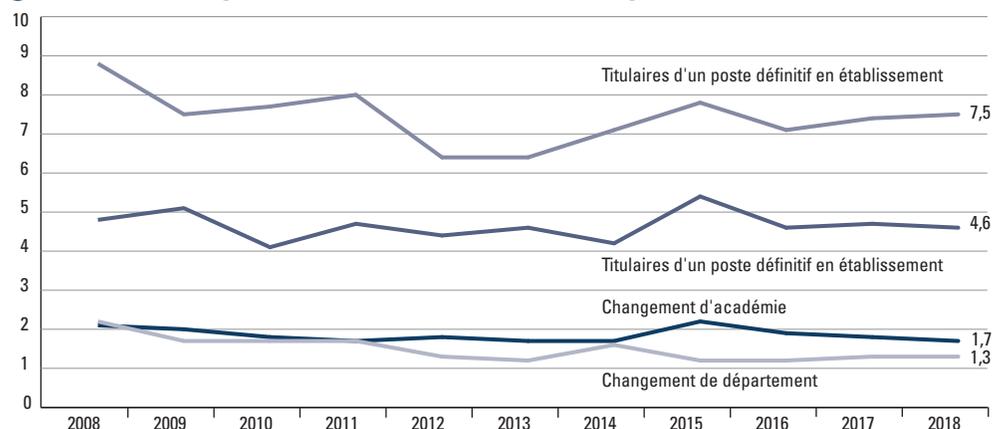
En plus de la **mobilité** des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement après leur stage, pour leur première affectation en tant que

titulaires : 96,6 % dans le premier degré et 92,0 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (47,8 %). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 0,9 % des cas.

Dans le premier degré, les taux de migration interdépartementaux sont peu dispersés, les concours étant au niveau académique (3). En revanche, les taux de migration interacadémiques nets des enseignants titulaires du second degré sont très dispersés entre -3,7 % dans l'académie de Créteil et +2,0 % dans celle de Rennes (4).

Les enseignants ont plus souvent moins d'un an d'ancienneté dans les écoles et collèges de REP et REP+ que dans les autres (5).

1 Mobilité des enseignants titulaires du premier et second degré public par années, en %



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

Précisions

Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH, celle-ci observe notamment les mouvements à la rentrée scolaire.

Taux de migration nette - Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en novembre 2017 et/ou en novembre 2018, ni ceux des néo-titulaires.

2 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge entre 2017 et 2018, en %

	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale (3)		Mobilité interdépartementale	Mobilité globale		Mobilité interacadémique	
	Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste définitif en établissement		
Titulaires (1)	19,0	7,5	1,3	8,7	4,6	1,7	13,6
Moins de 30 ans (1)	56,6	11,2	2,8	26,1	9,7	7,4	42,6
30-39 ans (1)	25,1	9,5	2,0	13,1	6,6	2,9	19,6
40-49 ans (1)	13,7	7,2	1,0	6,9	4,4	1,0	10,2
50 ans et plus (1)	9,9	5,9	0,7	5,0	3,1	0,7	7,0
Néo-titulaires	96,6		0,9	92,0		47,8	94,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Hors néo-titulaires.

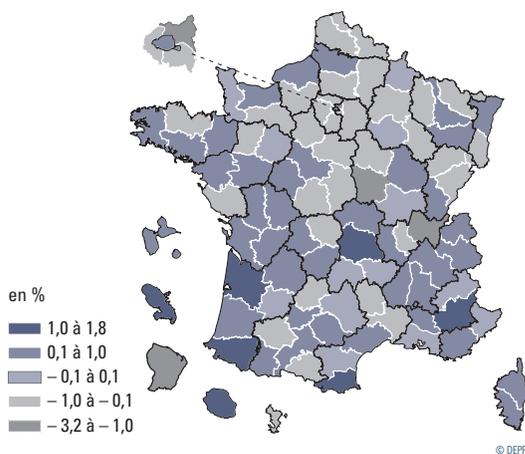
2. Les néo-titulaires correspondent aux enseignants stagiaires le 30 novembre 2017 et titulaires le 30 novembre 2018.

3. La mobilité globale correspond au nombre de personnes ayant changé d'établissement entre le 30 novembre 2017 et le 30 novembre 2018, rapportée à la population en affectation aux deux dates.

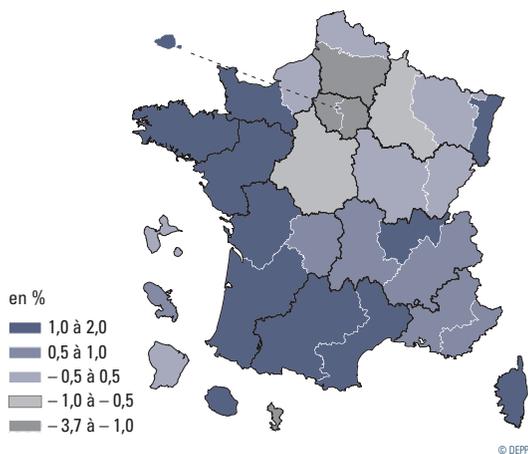
Lecture : entre novembre 2017 et novembre 2018, les enseignants titulaires du premier degré public sont 19,0 % à avoir changé d'établissement d'affectation et 7,5 % parmi ceux qui étaient déjà titulaires d'un poste définitif en novembre 2017. Pendant la même période, 1,7 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

© DEPP

3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département, en %



4 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie, en %



5 Répartition des enseignants en fonction de leur ancienneté dans l'établissement, en %

	Moins d'un an	Entre 1 an et 6 ans	Entre 6 ans et 12 ans	12 ans ou plus	Total
Écoles					
Hors zone REP ou REP+	19,1	35,5	19,2	26,2	100,0
REP	23,5	40,3	16,6	19,7	100,0
REP+	24,2	41,2	16,8	17,8	100,0
Collèges et Segpa					100,0
Hors zone REP ou REP+	10,7	30,9	21,4	37,0	100,0
REP	13,5	40,4	18,3	27,8	100,0
REP+	13,3	46,4	18,4	21,9	100,0
Lycées G.T.	8,5	30,8	18,4	42,4	100,0
Lycées professionnels	8,5	29,8	17,9	43,8	100,0
Lycées polyvalents	9,2	34,3	16,7	39,8	100,0
Autres établissements	24,3	48,9	14,5	12,3	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : en novembre 2018, 19,1 % des enseignants affectés en écoles, hors écoles en zone REP ou REP+, étaient affectés dans leur école depuis moins d'un an.

© DEPP

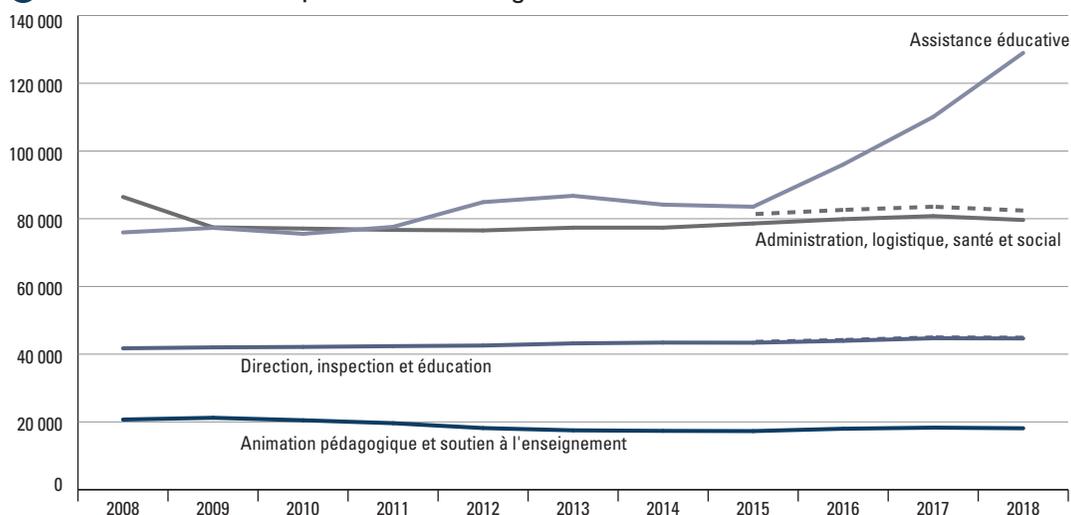
En 2017-2018, 274 400 personnes, effectuant des missions autres que l'enseignement, sont rémunérées au titre du ministère en charge de l'éducation nationale (1)(2); 44,7% d'entre eux sont non-titulaires. Le poids important de cette catégorie de personnels s'explique par la forte présence des personnels d'assistance éducative (129 000 personnes), tous non-titulaires.

La majorité des personnels non enseignants sont affectés en établissement du second degré. Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) exercent en établissement, mais sont souvent recensés au rectorat ou en service départemental. Sans les personnels d'assistance éducative, 21% des personnels non enseignants travaillent en services départementaux et 11% en rectorats ou en administration centrale.

Depuis 2008, l'évolution des personnels non enseignants à l'Éducation nationale est surtout marquée par l'augmentation de l'assistance éducative, en lien avec le recrutement AESH : le nombre de personnes affectées à l'assistance éducative a augmenté de 54% entre 2015 et 2018, contre 2% pour les autres missions de non-enseignants (1).

Outre les personnels rémunérés par le ministère en charge de l'éducation nationale, 53 300 agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) sont affectés dans les écoles maternelles publiques de l'Éducation nationale, au 1^{er} décembre 2017 (3). 87% des Atsem sont fonctionnaires ou stagiaires et environ un tiers travaille à temps partiel. Par ailleurs, 99,6% sont des femmes. Les Atsem ont en moyenne 47 ans.

1 Évolution des effectifs de personnels non enseignants



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2018.
Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp), 2017.

2 Les personnels non enseignants du scolaire en 2018-2019

	Écoles élémentaires et préélémentaire	Collèges et Segpa	Lycées GT	Lycées pro	Services départementaux et inspections académiques (1)	Rectorats et administration centrale (2)	Autres (3)	Ensemble	Parts de titulaires en %
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré public	415	9		€	3 941	507	23	4 896	99,9
Animation pédagogique du 2 nd degré public	€	110	1 324	1 412	1 217	168	686	4 919	77,1
Animation pédagogique du 1 ^{er} degré privé	18							18	100,0
Animation pédagogique du 2 nd degré privé		€	176	225				402	94,0
Animation pédagogique	435	120	1 500	1 638	5 158	675	709	10 235	88,7
Direction d'école du premier degré sans enseignement	3 310				€		48	3 362	100,0
Direction d'établissement du second degré	59	10 285	3 560	1 410	42	6	113	15 475	99,9
Direction	3 369	10 285	3 560	1 410	46	6	161	18 837	100,0
Inspection du 1^{er} degré public	€	€			1 429	23		1 456	100,0
Inspection de l'Éducation nationale		10	29	12	594	115	6	766	99,9
Inspection générale de l'Éducation nationale						223		223	100,0
Inspection du 2 nd degré public					1 105	€		1 106	100,0
Inspection du 2nd degré public		10	29	12	1 699	339	6	2 095	100,0
Inspection	1	13	29	12	3 128	362	6	3 551	100,0
Éducation en internat	161				€			162	100,0
Développement psychologique et socialisation des élèves	10				3 932	€	18	3 962	92,9
Éducation du 1^{er} public	171				3 933	2	18	4 124	93,2
Conseiller principal d'éducation		6 857	4 101	1 674	€	10	408	13 052	90,3
Éducation en internat	5	€		461	€			469	93,0
Développement psychologique et orientation des élèves			€	€	193	4	4 644	4 843	75,4
Éducation du 2nd degré public	5	6 858	4 102	2 136	197	14	5 052	18 364	86,5
Éducation	176	6 858	4 102	2 136	4 130	16	5 070	22 488	87,7
Assistance d'éducation	€	35 437	17 682	6 621	€	€	21	59 768	0,0
Assistance prévention sécurité		341	55	94				490	0,0
Accompagnement à la situation handicap	€	6 719	5 844	970	4 604	50 578	€	68 717	0,0
Assistance éducative	2	42 497	23 581	7 685	4 606	50 582	22	128 975	0,0
Administration	96	15 991	13 328	3 435	14 099	9 474	1559	57 982	86,7
Santé et accompagnement social	12	5 648	2 226	903	454	3 988	€	13 234	87,9
Logistique technique et de services		645	5 964	89	3 338	980	182	11 198	85,3
Administration, logistique, santé et social	108	22 284	21 518	4 427	17 891	14 442	1 744	82 414	86,7
Soutien à l'enseignement	428	3 293	2 252	382	317	931	286	7 889	0,7
Ensemble	4 519	85 530	56 542	17 690	35 276	67 014	7 998	274 389	44,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Les personnels non titulaires, en particulier les personnels d'assistance éducative, interviennent dans les établissements, mais peuvent être affectés de façon administrative aux services départementaux ou aux rectorats.
2. Y compris les établissements publics administratifs sous la tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.
3. Centre d'information et d'orientation, Greta, etc.

© DEPP

3 Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles en 2017-2018

	Effectifs			Âge moyen	
	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)	Femmes	Hommes
Titulaires	45 260	99,6	27,9	49,0	43,8
Stagiaires	941	99,7	50,2	37,3	ns
Contractuels	7 127	99,3	63,6	40,4	32,9
Ensemble	53 328	99,6	33,0	47,7	41,3

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte). Agents en activité au 1^{er} décembre 2017.

© DEPP

En 2017, en France entière (hors Mayotte), les enseignants ont en moyenne perçu un salaire net mensuel de 2 500 euros dans le secteur public et de 2 110 euros dans le secteur privé sous contrat (1) (2).

Dans le secteur public, les professeurs des écoles ont perçu un salaire net moyen de 2 310 euros, correspondant à un traitement indiciaire brut de 2 830 euros, auquel s'ajoute 240 euros de primes, et duquel se retranchent les charges sociales. Les professeurs certifiés, d'EPS (PEPS) et de lycées professionnels (PLP), bénéficient de la même grille de rémunération que les professeurs des écoles : les traitements indiciaires bruts moyens de tous ces corps sont proches, les écarts provenant des différences de temps partiel et d'ancienneté. En revanche, les enseignants du second degré perçoivent davantage de primes et d'heures supplémentaires : en moyenne 430 euros par mois pour les certifiés, 710 euros pour les agrégés, et jusqu'à 2 250 euros pour les professeurs de chaire supérieure, qui sont les enseignants les mieux rémunérés avec un salaire net moyen de 5 600 euros.

Les 10% des enseignants du public les mieux rémunérés ont perçu plus de 3 380 euros, les 10% les moins bien rémunérés moins de 1 700 euros.

Dans le secteur privé sous contrat, les enseignants perçoivent en moyenne des salaires plus faibles que leurs homologues du public. Les professeurs des écoles ont en moyenne perçu un salaire net de 2 050 euros, soit 260 euros de moins que dans le public. Dans le second degré, les enseignants rémunérés sur les grilles de rémunération des enseignants titulaires du public (certifiés, PEPS, PLP, agrégés, etc.) ont gagné 2 420 euros nets par mois contre 2 780 euros dans le public. En effet, les enseignants du privé sous contrat sont plus souvent à temps partiel ou incomplet, généralement moins avancés dans leur carrière et cotisent davantage pour la retraite que leurs homologues du public.

D'une manière générale, quel que soit le secteur, les enseignants perçoivent des salaires plus élevés que leurs homologues féminins. En moyenne, un enseignant du public gagne 1,13 fois plus qu'une enseignante du public. Le rapport est de 1,09 dans le privé sous contrat.

Précisions

Le salaire net est le salaire que perçoit effectivement l'agent. Il s'obtient en retranchant du salaire brut (composé du traitement indiciaire brut, des primes et indemnités, du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence) les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage, contribution sociale généralisée et contribution au remboursement de la dette sociale).

Seuls les salaires versés par le ministère de l'Éducation nationale sont pris en compte.

Il s'agit ici de salaires réels individuels. Chaque personne compte pour 1, qu'elle ait travaillé à temps partiel, à temps incomplet, ou à temps plein, et qu'elle ait été présente toute l'année ou seulement une partie de l'année (par exemple

une personne présente 6 mois dans l'année compte pour 1 et non pas pour 0,5).

La méthodologie de calcul des salaires est détaillée dans le chapitre 5 du *Bilan Social 2017-2018*.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*, chapitre 5.
- Defresne M., Monso O., Saint-Philippe S., 2018, « Pourquoi les enseignantes perçoivent-elles un salaire inférieur de 14% à celui des enseignants? », *Éducation & formations*, n°96, MEN-DEPP.
- Defresne M., 2016, « Les enseignants du public mieux payés que ceux du privé? », *Éducation & formations*, n°92, MENESR-DEPP.

Source

Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement Depp.

1 La rémunération des enseignants du secteur public en 2017

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traite- ment indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio H/F	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indem- nités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré public	2 824	2 517	245	<i>n.s.</i>	8,7	2 304	1 661	2 951	1,11	2 403
Enseignants titulaires	2 829	2 521	244	<i>n.s.</i>	8,6	2 308	1 668	2 952	1,11	2 405
Professeurs des écoles	2 830	2 523	244	<i>n.s.</i>	8,6	2 309	1 670	2 954	1,11	2 406
Instituteurs	2 613	2 295	273	<i>n.s.</i>	10,4	2 130	1 481	2 571	1,06	2 262
Enseignants contractuels	2 291	1 943	296	<i>n.s.</i>	12,9	1 856	1 122	2 581	1,06	1 876
Enseignants du second degré public	3 265	2 726	479	204	14,7	2 675	1 742	3 612	1,08	2 788
Enseignants titulaires	3 391	2 831	497	216	14,7	2 781	1 954	3 669	1,09	2 854
Professeurs de chaire supérieure	6 676	4 323	2 251	1 933	33,7	5 601	4 470	6 822	1,10	5 618
Professeurs agrégés	4 248	3 449	713	445	16,8	3 493	2 519	4 440	1,08	3 574
Professeurs certifiés	3 180	2 694	429	164	13,5	2 604	1 898	3 375	1,07	2 681
Professeurs d'EPS	3 225	2 723	441	130	13,7	2 642	1 938	3 364	1,01	2 703
Professeurs de lycée professionnel	3 413	2 809	541	205	15,9	2 804	2 081	3 550	1,06	2 854
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	3 742	3 297	424	88	11,3	3 055	2 349	3 609	1,04	3 185
Enseignants contractuels	2 243	1 869	334	109	14,9	1 818	1 075	2 561	1,08	2 038
Ensemble des enseignants du secteur public	3 058	2 628	369	114	12,1	2 501	1 697	3 377	1,13	2 607

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), secteur public.

1. Le salaire brut se compose du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence (IR), du supplément familial de traitement (SFT) et des primes et indemnités.

2. L'indemnité de résidence (IR) et le supplément familial de traitement (SFT) en sont exclus.

3. Salaire que perçoit effectivement l'enseignant. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales (cotisations vieillesse, maladie, solidarité chômage), la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

4. En 2017, les 10 % des enseignants du secteur public les moins bien rémunérés perçoivent au plus 1 697 euros nets mensuels.

5. En 2017, les 10 % des enseignants du secteur public les mieux rémunérés perçoivent au moins 3 377 euros nets mensuels.

6. Salaire net en équivalent temps plein annualisé : il correspond au salaire qui serait perçu si toutes les enseignantes avaient travaillé à temps plein toute l'année. Dans cette approche, les enseignants sont pris en compte au prorata du temps de travail qu'ils ont effectué durant l'année : ceux à temps plein toute l'année comptent pour 1, ceux à temps partiel ou n'ayant été rémunérés par le MENJ que quelques mois comptent pour moins. Par exemple, un agent ayant occupé un poste durant six mois à 80 % et ayant perçu 1 000 euros par mois compte pour 0,4 EQTP (0,5 année * 80 %) rémunéré 1 250 euros en EQTP par mois (1000/0,8).

© DEPP

2 La rémunération des enseignants du secteur privé sous contrat en 2017

	Salaire brut (1)					Salaire net (3)				
	Montant	Traite- ment indiciaire brut	Primes et indemnités (2)			Moyenne	1 ^{er} décile (4)	9 ^e décile (5)	Ratio H/F	Salaire net en EQTP (6)
			Montant	dont heures sup.	Primes et indem- nités dans le salaire brut (en %)					
Enseignants du premier degré privé	2 524	2 339	123	<i>n.s.</i>	4,9	1 968	1 297	2 560	1,05	2 112
Enseignants assimilés titulaires	2 619	2 434	122	<i>n.s.</i>	4,7	2 038	1 492	2 601	1,06	2 154
Professeurs des écoles	2 631	2 445	122	<i>n.s.</i>	4,6	2 047	1 503	2 611	1,06	2 163
Instituteurs	1 887	1 735	103	<i>n.s.</i>	5,5	1 487	974	1 689	1,03	1 611
Maîtres délégués du 1^{er} degré	1 655	1 471	139	<i>n.s.</i>	8,4	1 332	760	1 808	1,13	1 550
Enseignants du second degré privé	2 761	2 350	357	171	12,9	2 169	1 283	3 105	1,06	2 360
Enseignants assimilés titulaires	3 086	2 640	388	193	12,6	2 416	1 749	3 199	1,07	2 532
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	4 360	3 520	752	537	17,2	3 466	2 557	4 455	1,11	3 563
Professeurs certifiés	3 015	2 593	364	179	12,1	2 358	1 709	3 121	1,06	2 479
Professeurs d'EPS	3 011	2 613	341	130	11,3	2 354	1 794	3 073	1,02	2 438
Professeurs de lycée professionnel	3 188	2 692	441	207	13,8	2 498	1 882	3 211	1,06	2 586
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	2 485	2 164	283	105	11,4	1 933	1 126	2 400	1,02	2 151
Maîtres délégués du 2nd degré	1 857	1 545	271	110	14,6	1 480	871	1 962	1,06	1 687
Ensemble des enseignants du secteur privé	2 687	2 347	284	120	10,6	2 106	1 287	2 980	1,09	2 282

► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), secteur privé sous contrat.

1. 2. 3. 4. 5. et 6. Voir [1] supra.

© DEPP

En 2017-2018, 90 800 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en université, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (92 %) (2).

L'effectif total des enseignants du supérieur a augmenté de 15 % au cours des vingt dernières années, variant de 78 900 à 90 800. Les taux de croissance les plus élevés ont, pour cette période, concerné les effectifs des enseignants non permanents (+ 22 %), suivi des maîtres de conférences (+ 17 %) et des professeurs des universités (+ 13 %) (1).

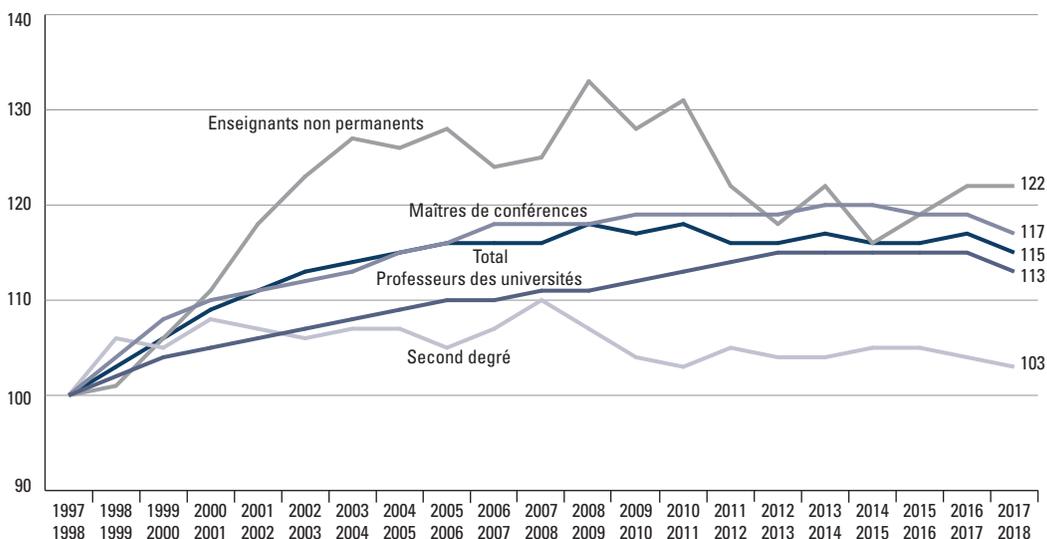
Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur se répartissent en trois grandes catégories : 55 700 enseignants-chercheurs (EC) titulaires – et stagiaires – (soit 61 %) constitués des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR) ; 12 900 enseignants du second degré

affectés dans l'enseignement supérieur (soit 14 %) ; et 22 200 enseignants non permanents (soit 24 %) constitués des doctorants contractuels effectuant un service d'enseignement et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (2).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (38 %), suivis par ceux de lettres (30 %), de droit et de santé (respectivement 14 % chacun).

En lettres, les EC représentent 53 % de l'effectif (61 % dans l'ensemble) et les enseignants du 2nd degré sont davantage représentés. En sciences, les EC constituent 72 % du personnel alors que les enseignants non permanents ne représentent que 17 % (24 % sur l'ensemble). Dans les disciplines de santé, la part des PR est très importante, 38 % contre 23 % de MCF (22 % de PR et 39 % de MCF sur l'ensemble).

1 Évolution des effectifs enseignants du supérieur public depuis 1997-1998, base 100 en 1997-1998



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DGRH

Précisions

La discipline - La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politique, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie. La discipline est

inconnue pour un certain nombre de non-permanents et pour quelques enseignants du second degré.

Personnels enseignants du supérieur, personnels enseignants des corps spécifiques, personnels enseignants de type « second degré », ATER et doctorants contractuels (personnels non permanents), AHU, PHU (personnels non permanents) - Voir « Glossaire ».

Source

MENJ-MESRI-DGRH, RHSUPinfo au 31 décembre 2017 (année 2017-2018) et enquête sur les personnels non permanents 2017-2018.

2 Répartition des enseignants du supérieur public en activité par discipline, fonction et type d'établissement en 2017-2018

Disciplines et fonctions	Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total	
Droit	Professeurs titulaires (et stagiaires)	2 211	15	127	2 353
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	5 036	32	186	5 254
	Enseignants du second degré	1 645	36	28	1 709
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 015	1	113	2 129
	Enseignants associés	887	16	76	979
	Autres non-permanents (5)	425	14	1	440
Total	12 219	114	531	12 864	
Lettres	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 087	13	178	4 278
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	10 005	40	332	10 377
	Enseignants du second degré	6 291	218	157	6 666
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	2 927	7	218	3 152
	Enseignants associés	767	18	39	824
	Autres non-permanents (5)	1 917	107	112	2 136
Total	25 994	403	1 036	27 433	
Sciences	Professeurs titulaires (et stagiaires)	7 132	732	150	8 014
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	14 934	1 366	291	16 591
	Enseignants du second degré	3 620	333	73	4 026
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	4 191	370	255	4 816
	Enseignants associés	453	31	44	528
	Autres non-permanents (5)	301	44	7	352
Total	30 631	2 876	820	34 327	
Santé	Professeurs titulaires (et stagiaires)	4 835		1	4 836
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	2 946		2	2 948
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	185		6	191
	Enseignants associés	329			329
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 403			4 403
	Autres non-permanents (5)	6			6
Total	12 704		9	12 713	
Corps spécifiques	Professeurs titulaires (et stagiaires)	73	5	478	556
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	112		361	473
	Total	185	5	839	1 029
Non renseignée	Enseignants du second degré	376	33	57	466
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	1 191	30	44	1 265
	Enseignants associés	108	9	10	127
	Autres non-permanents (5)	425	96	4	525
Total	2 100	168	115	2 383	
Total	Professeurs titulaires (et stagiaires)	18 338	765	934	20 037
	Maîtres de conférences titulaires (et stagiaires) (3)	33 033	1 438	1 172	35 643
	Enseignants du second degré	11 932	620	315	12 867
	Doctorants contractuels avec mission d'enseignement et ATER	10 509	408	636	11 553
	Enseignants associés	2 544	74	169	2 787
	Chefs de clinique, AHU, PHU (4)	4 403			4 403
	Autres non-permanents (5)	3 074	261	124	3 459
Total	83 833	3 566	3 350	90 749	

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, Écoles centrales, ENS Chimie, etc.

2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

3. Les assistants de l'enseignement supérieur, corps en voie d'extinction, sont inclus.

4. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires.

5. Lecteurs et maîtres de langues, professeurs contractuels sur emplois vacants du second degré, contractuels LRU.

© DGRH

En 2018, l'enseignement supérieur public compte 80 800 agents assurant des fonctions de personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et sociaux et de santé (BIATSS) : 60 400 agents titulaires et 20 400 agents contractuels sur missions permanentes. La part des agents contractuels sur missions permanentes atteint 25 % de l'effectif total.

La filière professionnelle la plus représentée est celle des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF), qui regroupe 75,6 % de l'ensemble des personnels BIATSS. La filière administrative en regroupe quant à elle 17,2 %.

Sur l'ensemble des personnels BIATSS, 70,6 % des agents titulaires relèvent de la filière ITRF et 90,3 % des agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à cette dernière.

La part des agents exerçant des fonctions de catégorie C est la plus élevée au sein des filières administrative et des bibliothèques (respectivement, 52,6 % et 38,8 %). À l'inverse, dans les filières ITRF et sociale et de santé, la part la plus significative est celle des agents exerçant des fonctions de catégorie A (respectivement, 41,3 % et 73,8 %).

La majorité des agents titulaires est de catégorie C (41,1 %), tandis que la majorité des agents contractuels sur missions permanentes est rattachée à la catégorie A (54,6 %). Dans la filière ITRF, la tendance est logiquement identique (38,4 % des agents titulaires sont de catégorie C et 56,2 % des agents contractuels sur missions permanentes sont rattachés à la catégorie A).

Le personnel BIATSS, titulaire et contractuel, est principalement féminin (64 %), mais il existe une grande disparité entre les filières : la filière ITRF est féminisée à 59 %, alors que la filière administrative l'est à 83 %.

Précisions

Concernant les agents BIATSS titulaires, les données présentées sont extraites des annuaires de gestion Agora, Poppée-Bib et Poppée-Itarf (au 1^{er} février 2019). Le personnel titulaire recensé est le personnel en activité en 2019 dans les établissements bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (RCE) et ceux non RCE, qui est rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (p. 150) et « Vie étudiante » (p. 231).

Concernant les agents BIATSS contractuels, les données présentées sont issues de l'enquête de la DGRH sur les

agents non titulaires BIATSS en fonction en 2018 dans les établissements d'enseignement supérieur (RCE et non RCE) et au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires (EANT 2019). Seuls ont été comptabilisés les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes. N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2018, quelle que soit la durée de leur contrat.

Source

MENJ-DGRH, Annuaires (AGORA, POPPEE-BIB pour les personnels des bibliothèques et Poppée-ITARF pour les personnels ITRF des établissements RCE et non RCE), enquête sur les agents contractuels BIATSS (EANT).

1 Personnels BIATSS rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » (p. 150) et « Vie étudiante » (p. 231) en 2018

Filière	Catégorie statutaire	Corps	Effectifs			Part des femmes titulaires (en %)	Part des femmes contractuelles (en %)
			Titulaires	Contractuels sur missions permanentes (1)	Ensemble		
Administrative, dont encadrement (ADM)	Catégorie A	Administrateurs (ADMENESR) et administrateurs civils	201		201	53,2	
		Autres corps d'encadrement supérieur (2)	261		261	36,8	
		Attachés d'administration de l'État	2 119	295	2 414	66,0	70,8
		Total catégorie A	2 581	295	2 876	62,1	70,8
	Catégorie B	Secrétaires administratifs	3 410	322	3 732	85,0	91,0
	Catégorie C	Adjointes administratifs	6 724	604	7 328	89,2	90,4
Total ADM			12 715	1 221	13 936	82,5	85,8
Bibliothèques (BIB)	Catégorie A	Conservateurs généraux des bibliothèques	107	2	109	60,7	0,0
		Conservateurs des bibliothèques	741	18	759	69,4	55,6
		Bibliothécaires	513	45	558	76,6	60,0
		Total catégorie A	1 361	65	1 426	71,4	56,9
	Catégorie B	Bibliothécaires assistants spécialisés	1 463	66	1 529	77,3	77,3
	Catégorie C	Magasiniers	1 706	168	1 874	62,0	73,8
Total BIB			4 530	299	4 829	69,8	70,9
Ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	2 493	2 134	4 627	37,8	47,8
		Ingénieurs d'études	8 447	5 674	14 121	52,8	60,5
		Assistants-ingénieurs	3 937	2 544	6 481	50,9	64,4
		Total catégorie A	14 877	10 352	25 229	49,8	58,8
	Catégorie B	Techniciens de recherche et de formation (3)	11 394	3 019	14 413	57,7	72,8
	Catégorie C	Adjointes techniques de recherche et de formation (3)	16 379	5 045	21 424	61,8	70,5
Total ITRF			42 650	18 416	61 066	56,5	64,3
Sociale et de santé (SS)	Catégorie A	Médecins de l'Éducation nationale et médecins de prévention		343	343		80,2
		Infirmiers	265	74	339	95,8	90,5
		Conseillers techniques de service social des administrations de l'État	47	6	53	97,9	100,0
		Total catégorie A	312	423	735	96,2	82,3
	Catégorie B	Assistants de service social des administrations de l'État	222	35	257	96,8	94,3
		Infirmiers (catégorie B)	4		4	75,0	
	Total catégorie B	226	35	261	96,5	94,3	
Total SS			538	458	996	96,3	83,2
Ensemble			60 433	20 394	80 827	63,3	66,1

© DGRH

1. Seuls ont été comptabilisés dans ce tableau les agents contractuels BIATSS de droit public sur missions permanentes (relevant des dispositions des articles 4, 6, 6 bis, 22 bis et 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, des articles L. 123-5, L. 711-1 et L. 954-3 1° du code de l'éducation, du décret n° 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la FP et du décret n° 2002-1347 du 7 novembre 2002 portant dispositions générales applicables aux agents non titulaires recrutés dans les SAIC). N'ont pas été comptabilisés les agents contractuels sur missions temporaires, les agents vacataires, les contractuels étudiants et les apprentis. N'ont pas non plus été comptabilisés les agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein du réseau des œuvres universitaires et scolaires. Les effectifs présentés sont les personnes physiques rémunérées sous plafond État ou sur ressources propres au cours de l'année 2018, quelle que soit la durée de leur contrat.

2. Secrétaires généraux des établissements d'enseignement supérieur, agents comptables et directeurs généraux du Crous.

3. Les techniciens et les agents techniques de la filière ouvrière sont assimilés respectivement aux corps des techniciens et adjointes techniques de recherche et de formation de la filière ITRF.

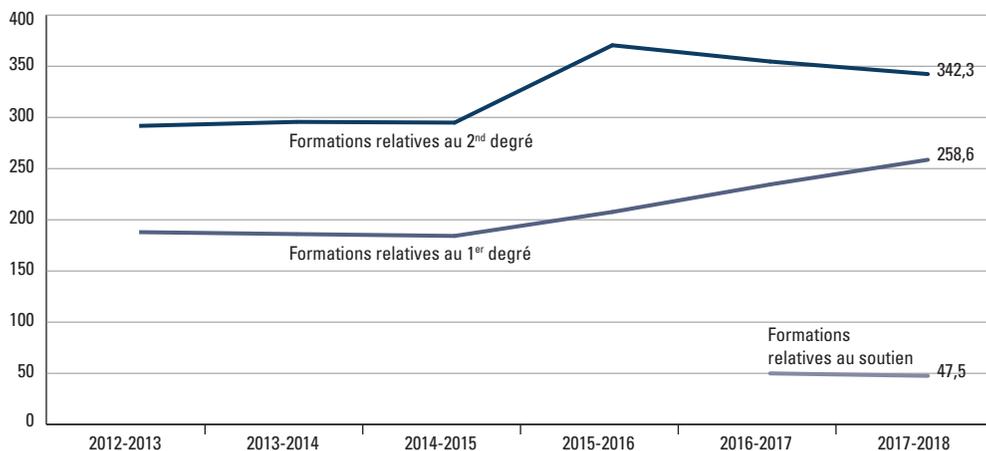
Depuis 2014, le nombre de personnes présentes en formation continue dans le premier degré augmente régulièrement chaque année pour atteindre 258 600 personnes (1). Dans le second degré, ce chiffre augmente depuis 2012. Après un pic à 370 500 personnes en 2015 (réforme du collège), il atteint 342 300 personnes en 2017.

En 2017-2018, 282 400 enseignants du premier degré public se sont inscrits à une formation relevant du premier degré (programme 140). 310 100 enseignants du second degré public et 29 000 personnels d'encadrement et de vie scolaire se sont inscrits à une formation relevant du second degré (programme 141). En outre, 59 200 personnes se sont inscrites à une formation relevant du programme 214 (soutien) (2).

Le nombre total de personnes présentes à au moins une heure de formation est de 648 500, dont 239 300 pour les personnels du premier degré et 270 400 pour les enseignants du second degré : ainsi, environ 6 personnes sur 10 ont accédé à au moins une formation. Ces personnes ont passé autour de 4 jours en formation dans l'année : ce temps est en moyenne de 4,1 jours pour les personnels du premier degré (3). Il est un peu plus faible, en moyenne de 3,6 jours pour les enseignants du second degré (4).

Les formations rattachées à une priorité nationale représentent 68 % de l'ensemble des formations dans le premier degré et 57 % dans le second degré (5).

1 Évolution du nombre de personnes présentes en formation, en milliers



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public

Formations effectuées sur les programmes budgétaires 140 action 04, 141 action 10 et 214 action 06 (données disponibles depuis 2016 seulement pour ce dernier programme).

Note : les animations pédagogiques sont de mieux en mieux prises en compte dans les systèmes d'information Gaia/Egide, expliquant une partie de l'augmentation observée.

© DEPP

Précisions

La formation continue des personnels peut être abordée sous l'angle de la personne, qu'elle soit **inscrite** (ayant « fait acte » de candidature à un module), **retenue** (sa candidature a été retenue par l'administration), **présente** (elle a assisté à au moins une heure de formation sur le module).

Le **public potentiel** correspond à l'effectif de personnel en activité, rentrant dans le champ des personnes suscep-

tibles d'être concernées par les formations proposées. On en déduit le **taux d'inscription**, rapport entre le nombre de personnes inscrites et l'effectif de la population potentielle, et le **taux d'accès**, rapport entre le nombre de personnes présentes et l'effectif de la population potentielle.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social national 2017-2018, Enseignement scolaire*.

2 Les personnes en formation continue en 2017-2018

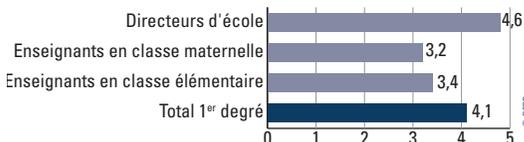
	Personnes inscrites à au moins un module de formation		Personnes retenues à au moins un module de formation	Personnes présentes à au moins un module de formation	
	Effectifs	Taux d'inscription (%)	Effectifs	Effectifs	Taux d'accès (%)
Personnels du premier degré inscrits sur les formations à destination du premier degré (programme 140)					
Directeurs d'école	43 073	86,8	42 535	38 999	78,6
Enseignants en classe maternelle	62 129	79,5	60 268	51 190	65,5
Enseignants en classe élémentaire	118 808	80,0	115 772	100 451	67,6
Personnels du secteur ASH	9 418	80,5	9 284	8 072	69,0
Autres personnels (1)	48 925	47,7	47 571	40 560	39,6
Total premier degré	282 353	72,3	275 430	239 272	61,3
Autres personnels inscrits sur les formations à destination du premier degré (programme 140)					
	25 259	n. d.	24 435	19 376	n. d.
Enseignants du second degré inscrits sur les formations à destination du second degré (programme 141)					
Agrégés	34 648	67,2	34 259	30 218	58,6
Certifiés	183 475	73,8	181 353	163 245	65,6
Professeurs de lycée professionnel	44 482	75,7	44 087	39 459	67,1
Autres enseignants (2)	47 515	43,2	46 573	37 509	34,1
Total second degré	310 120	66,1	306 272	270 431	57,6
Personnels d'encadrement et de vie scolaire inscrits sur les formations à destination du second degré (programme 141)					
Psychologues	4 372	60,3	4 311	3 657	50,4
CPE	11 648	93,3	11 590	9 693	77,7
Inspection	2 623	n.d.	2 614	2 156	n.d.
Direction	10 397	n.d.	10 312	8 369	n.d.
Total DIEO	29 040	n.d.	28 827	23 875	n.d.
Autres personnels inscrits sur les formations à destination du second degré (programme 141)					
	63 839	n.d.	60 955	48 002	n.d.
Tous personnels inscrits sur les formations du programme 214	59 232	n.d.	57 001	47 543	n.d.
Ensemble	769 843	n.d.	759 920	648 499	n.d.

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public**

Formations effectuées sur les programmes budgétaires 140 action 04, 141 action 10 et 214 action 06.

1. Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.
2. Professeurs d'enseignement général des collèges (PEGC), adjoints et chargés d'enseignement (AE/CE), enseignants du premier degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires, etc.
3. Y compris contractuels, indemnitaires, vacataires, etc.

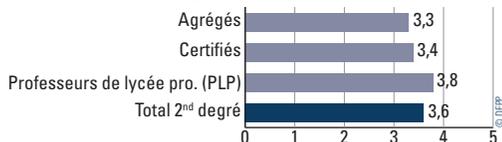
3 Temps passé en formation continue en 2017-2018, par personne présente à au moins une formation, pour le 1^{er} degré, en jours



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public. Formations effectuées sur les programmes budgétaires 140 action 04.**

Lecture : les directeurs d'école présents à au moins une formation ont passé en moyenne 4,6 jours en formation.

4 Temps passé en formation continue en 2017-2018, par personne présente à au moins une formation, pour le second degré, en jours



► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public. Formations effectuées sur les programmes budgétaires 141 action 10.**

Lecture : Les certifiés présents à au moins une formation ont passé en moyenne 3,4 jours en formation.

5 Les priorités nationales de la formation continue en 2017-2018, en %

Priorités nationales	1 ^{er} degré - Part des journées stagiaires effectives dans le volume total de formation (en %)	2 nd degré - Part des journées stagiaires effectives dans le volume total de formation (en %)
Formation des nouveaux enseignants aux métiers du professorat et de l'éducation, tuteurs, F2F	8,6	10,0
Formations spécifiques 1D	36,1	
Formations spécifiques 2D		16,2
Mise en place du cycle 3, conseil école-collège (1D) Continuité des apprentissages du primaire au secondaire : liaison école-collège, cycle 3 (2D)	2,0	2,3
Valeurs de la République	1,8	3,3
Réussite éducative	9,6	6,8
Prévention de la violence : climat scolaire, gestion de classe	2,7	2,9
Mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève	3,9	4,3
Plan numérique à l'école primaire : évolution des pratiques, ingénierie de l'accompagnement, formation ouverte à distance (FOAD) (1D) Développement des usages du numérique dans les établissements et formation ouverte à distance (FOAD) (2D)	3,7	11,1
Total	68,5	57,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, secteur public**

Pour le 1^{er} degré : programme budgétaire 140 action 04 (formation des personnels enseignants). Pour le 2nd degré : programme budgétaire 141 action 10 (formation des personnels enseignants et d'orientation).

Note : Le volume de formation est compté en nombre de journées stagiaires. Une formation de 2 jours effectivement suivie par 9 personnes compte pour 18 journées stagiaires.

Lecture : Les journées-stagiaires rattachées à une priorité nationale représentent 68 % de l'ensemble des journées stagiaires dans le premier degré et 57 % dans le second degré.

En 2018, 18 250 fonctionnaires de l'Éducation nationale et 3 200 enseignants assimilés titulaires du privé ont pris leur retraite (soit au total 21 450 départs) (1). Ils sont partis en moyenne à l'âge de 61,7 ans (2).

Les enseignants du premier degré public ont été pour la plupart instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée à 57 ans. Ils sont en moyenne âgés de 59,9 ans au moment de leur départ. Les enseignants assimilés titulaires du premier degré privé sont en moyenne partis près de quatre mois plus tard que leurs homologues du public.

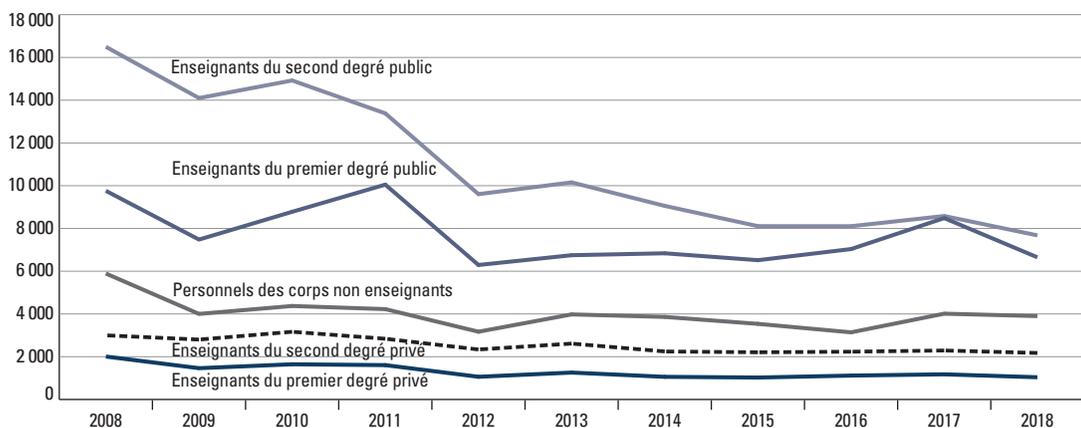
Les enseignants du second degré public, ainsi que les titulaires non enseignants, sont en moyenne âgés de 62,6 ans lors de leur départ, les enseignants

assimilés titulaires du privé sont partis en moyenne un peu plus tard à l'âge de 62,9 ans.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2018, elles partent en moyenne huit mois avant les hommes. Néanmoins l'âge moyen des départs en retraite des femmes ne bénéficiant pas du dispositif « parent de trois enfants » est plus proche de celui des hommes exerçant la même profession.

À la suite des réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter (3) (4). La baisse brutale de l'âge moyen de départ en retraite des femmes et la hausse du nombre total de départ en 2011 révèle principalement la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010.

1 Évolution du nombre de départs en retraite, par regroupement de corps



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEPP

Précisions

Les départs anticipés des parents de trois enfants et plus -

Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été pro-

grammé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social national 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, base statistique des agents (BSA) 2007-2018 et annuaires Agora 2007-2014.

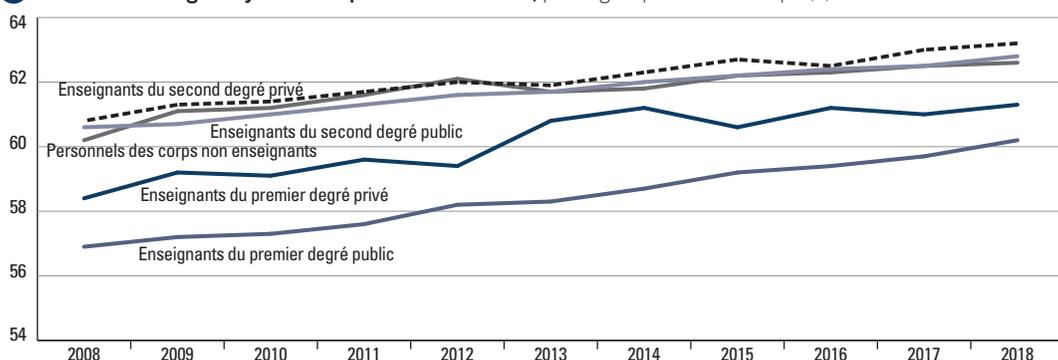
2 Âge moyen des départs par regroupement de corps et sexe en 2018

	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré public	60,2	59,8	59,9	57,9	59,9
Enseignants du second degré public	62,8	62,6	62,8	58,5	62,6
Enseignants du premier degré privé	61,3	60,1	60,6	57,3	60,2
Enseignants du second degré privé	63,2	62,7	63,0	58,7	62,9
Personnels d'encadrement	62,8	62,9	63,1	58,8	62,8
Vie scolaire	63,0	62,3	62,5	58,8	62,4
Personnels ASS (administratifs, sociaux et de santé)	62,3	62,4	62,5	59,6	62,4
Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation, personnels des bibliothèques	62,7	62,5	62,6	59,5	62,6
Ensemble	62,1	61,5	61,7	58,2	61,7
Effectifs	7 016	14 434	13 428	1 006	21 450

► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEFP

3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par regroupement de corps (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

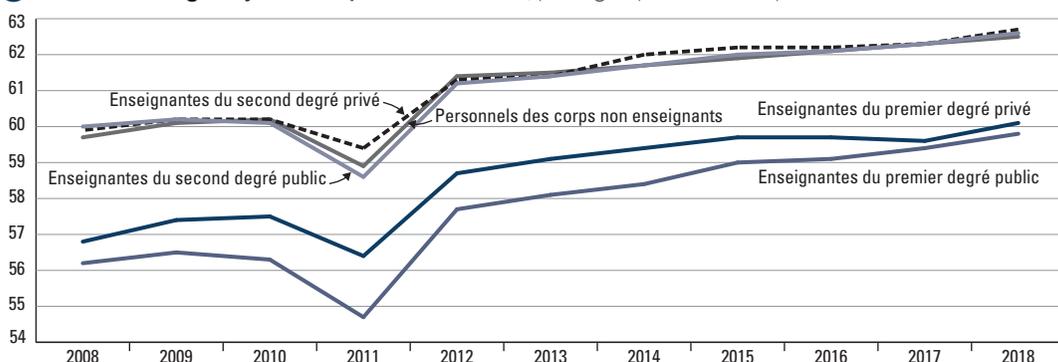
© DEFP

1. L'évolution des âges de départ à la retraite s'explique principalement par les effets des réformes des retraites de 2003 et 2010.

La réforme des retraites de 2003 a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote.

La réforme des retraites de 2010 s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Cependant, sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

4 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par regroupement de corps (1)



► Champ : France métropolitaine + DOM, titulaires du secteur public, et maîtres agréés et contractuels des établissements du secteur privé sous contrat.

© DEFP

1. Similairement aux hommes, l'évolution des âges de départ s'explique principalement par les réformes de 2003 et 2010 et par la modification du dispositif de départ anticipé pour parent de trois enfants (voir « Précisions »).

En 2018, dans l'enseignement public, 12 127 postes ont été offerts aux concours externes de professeurs des écoles (y compris troisième concours), dont 650 aux concours supplémentaires dans les académies de Créteil et de Versailles (2). Le nombre de postes baisse de 8% par rapport à 2017, celui des admis de 10% (1). Ainsi, le taux de couverture fléchit, soit 94% contre 96% en 2017.

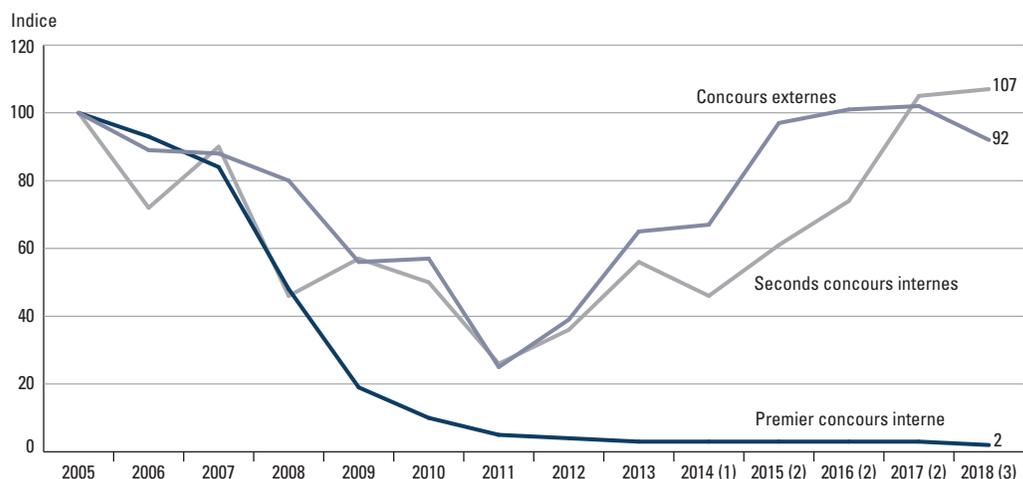
Par ailleurs, 489 postes sont proposés à l'ensemble des concours internes, 128 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 361 au titre des seconds concours. Au premier concours interne, l'offre de postes recule de nouveau (-11%), reflétant la baisse tendancielle du vivier des instituteurs. Quatre postes ouverts sur dix sont pourvus, au lieu de cinq en 2017. Aux seconds concours internes,

l'offre de postes progresse (+15%) pour la quatrième année consécutive. Le taux de couverture se détériore également, de 87% en 2017 à 78% en 2018.

À l'examen professionnalisé réservé de professeurs des écoles, 7 candidats sont admis pour 20 postes ouverts.

Dans l'enseignement privé sous contrat, 877 contrats sont ouverts, dont neuf sur dix dans la voie externe (3). L'offre de postes dans cette voie baisse de 13% par rapport à 2017, le nombre d'admis de 12%. Tous les postes sont pourvus (99% en 2017), contrairement aux concours correspondants de l'enseignement public. Par ailleurs, 370 contrats ont été ouverts à l'examen professionnalisé réservé : 210 candidats ont été reçus.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DOM.

- Hors session exceptionnelle.
- Le concours externe supplémentaire de Créteil est pris en compte.
- Les concours externes supplémentaires de Créteil et de Versailles sont pris en compte.

© DEPP

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.24; 18.13; 17.13; 16.15; 15.21.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.
- MENJ-DEPP, Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.
MENJ-MESRI-DGRH-DAF.

2 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public

		2005	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015 (1)	2016 (1)	2017 (1) (2)	2018 (3)
Concours externes	Postes	12 500	3 100	4 903	8 413	16 842	8 342	12 238	13 173	13 186	12 127
	Présents	57 324	18 136	18 617	20 436	52 163	26 100	35 762	36 752	36 846	38 610
	Admis	12 435	3 086	4 883	8 111	16 043	8 286	12 107	12 553	12 681	11 442
	Taux de couverture (%)	99,5	99,5	99,6	96,4	95,3	99,3	98,9	95,3	96,2	94,4
Premier concours interne	Postes	3 089	210	130	110	132	132	137	146	144	128
	Présents	4 235	219	289	225	199	199	147	150	116	86
	Admis	2 934	138	108	85	100	100	88	96	75	49
	Taux de couverture (%)	95,0	65,7	83,1	77,3	75,8	75,8	64,2	65,8	52,1	38,3
Seconds concours internes	Postes	250	54	97	187	158	158	192	238	315	361
	Présents	1 630	926	559	555	480	480	581	752	819	1 036
	Admis	261	68	94	146	120	120	159	194	275	280
	Taux de couverture (%)	104,4	125,9	96,9	78,1	75,9	75,9	82,8	81,5	87,3	77,6
Tous concours	Postes	15 839	3 364	5 130	8 710	17 132	8 632	12 567	13 557	13 645	12 616
	Présents	63 189	19 281	19 465	21 216	52 842	26 779	36 490	37 654	37 781	39 732
	Admis	15 630	3 292	5 085	8 342	16 263	8 506	12 354	12 843	13 031	11 771
	Taux de couverture (%)	98,7	97,9	99,1	95,8	94,9	98,5	98,3	94,7	95,5	93,3
Recrutements réservés	Postes				20	39	39	40	23	18	20
	Présents				57	41	41	26	15	20	12
	Admis				16	15	15	14	3	8	7
	Taux de couverture (%)				80,0	38,5	38,5	35,0	13,0	44,4	35,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le concours externe supplémentaire de Créteil est pris en compte.
2. À partir de la session 2017, le concours externe et le second concours interne de recrutement de professeurs des écoles sont organisés à Mayotte. Auparavant, il s'agissait de concours spécifiques qui alimentaient le corps des instituteurs de la fonction publique de l'État recrutés à Mayotte.
3. Les concours externes supplémentaires de Créteil et de Versailles sont pris en compte.

© DFPF

3 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré privé

		2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017	2018
Concours externes	Contrats	731	825	920	1 695	820	824	829	905	791
	Présents	2 325	3 312	3 160	6 150	3 155	3 280	3 369	3 233	3 599
	Admis	648	790	861	1 573	789	804	809	900	791
	Taux de couverture (%)	88,6	95,8	93,6	92,8	96,2	97,6	97,6	99,4	100,0
Premier concours interne	Contrats	58	29	34	21	21	21	21	17	11
	Présents	6	6	4	6	6	19	9	8	7
	Admis	5	4	1	2	2	3	5	3	5
	Taux de couverture (%)	8,6	13,8	2,9	9,5	9,5	14,3	23,8	17,6	45,5
Seconds concours internes	Contrats	107	93	100	68	68	37	41	52	75
	Présents	624	459	279	153	153	117	110	85	103
	Admis	65	59	60	49	49	34	28	27	39
	Taux de couverture (%)	60,7	63,4	60,0	72,1	72,1	91,9	68,3	51,9	52,0
Tous concours	Contrats	896	947	1 054	1 784	909	882	891	974	877
	Présents	2 955	3 777	3 443	6 309	3 314	3 416	3 488	3 326	3 709
	Admis	718	853	922	1 624	840	841	842	930	835
	Taux de couverture (%)	80,1	90,1	87,5	91,0	92,4	95,4	94,5	95,5	95,2
Recrutements réservés	Contrats			340	340	340	510	480	510	370
	Présents			1 695	1 334	1 334	814	474	532	304
	Admis			338	330	330	445	318	346	210
	Taux de couverture (%)			99,4	97,1	97,1	87,3	66,3	67,8	56,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DFPF

En 2018, 38 610 candidats se sont présentés aux différents concours externes de professeurs des écoles du public, soit 5% de plus qu'en 2017 pour une offre de postes en recul de 8% (1). Les académies de Créteil et de Versailles proposent le plus de postes, 2 050 et 2 170, contre 760 à Lille, 680 à Lyon, 520 et moins dans chacune des autres académies. C'est aussi dans ces quatre académies que les candidats se sont présentés le plus massivement.

Des académies comme Créteil et Versailles se caractérisent par des taux d'attractivité faibles, de l'ordre de 2 présents pour un poste, alors que la moyenne nationale s'établit à 3,2. D'autres académies bénéficient d'une attractivité plus forte, de l'ordre de 7 présents pour un poste (Nantes, Martinique).

Pour presque toutes les académies, chaque poste offert est pourvu. Si l'académie de Créteil enregistre de nouveau un déficit, le taux de couverture

s'améliore, passant de 74% en 2017 à 78% en 2018, hors le concours supplémentaire organisé pour la quatrième année consécutive. En revanche, il se dégrade pour l'académie de Versailles, passant de 95% en 2017 à 81%, hors le concours supplémentaire organisé pour la première fois en 2018.

Dans chacune des deux académies, le concours supplémentaire est attractif avec un taux de candidature très supérieur à celui des concours externes (1,2) : 6,5 candidats présents pour un poste à Créteil, 11,5 à Versailles. Les 650 postes offerts ont été pourvus.

Pour les concours externes de professeurs des écoles du privé sous contrat, les deux tiers des académies offrent plus de dix contrats : celles de Rennes et Nantes proposent le plus de contrats, respectivement 87 et 83 (2). Le taux de candidature varie de 2 à 9 présents pour un contrat. Pour presque toutes ces académies, chaque poste offert est pourvu.

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.24 ; 18.13 ; 17.13 ; 16.15 ; 15.21.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du public par académie en 2018 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	520	1 787	3,4	520	100,0
Amiens	420	907	2,2	420	100,0
Besançon	168	496	3,0	168	100,0
Bordeaux (1)	398	1 778	4,5	404	101,5
Caen (1)	177	678	3,8	179	101,1
Clermont-Ferrand	92	471	5,1	92	100,0
Corse	33	212	6,4	33	100,0
Créteil	2 050	4 659	2,3	1 680	82,0
dont : concours classique, 3 ^e concours	1 650	2 059	1,2	1 280	77,6
concours supplémentaire	400	2 600	6,5	400	100,0
Dijon	260	665	2,6	260	100,0
Grenoble	413	1 259	3,0	413	100,0
Lille	760	2 315	3,0	760	100,0
Limoges	80	313	3,9	80	100,0
Lyon	680	2 075	3,1	680	100,0
Montpellier	255	1 617	6,3	255	100,0
Nancy-Metz	330	1 007	3,1	330	100,0
Nantes	215	1 462	6,8	215	100,0
Nice	204	950	4,7	203	99,5
Orléans-Tours	414	1 108	2,7	414	100,0
Paris	321	765	2,4	321	100,0
Poitiers	201	748	3,7	201	100,0
Reims	230	553	2,4	230	100,0
Rennes	228	1 382	6,1	228	100,0
Rouen	275	958	3,5	275	100,0
Strasbourg (1)	348	940	2,7	357	102,6
Toulouse	245	1 444	5,9	245	100,0
Versailles	2 170	5 228	2,4	1 803	83,1
dont : concours classique, 3 ^e concours	1 920	2 364	1,2	1 553	80,9
concours supplémentaire	250	2 864	11,5	250	100,0
Guadeloupe	53	340	6,4	53	100,0
Guyane (1)	140	396	2,8	191	136,4
Martinique	57	424	7,4	57	100,0
Mayotte	150	420	2,8	137	91,3
La Réunion	240	1 253	5,2	238	99,2
France métropolitaine + DOM	12 127	38 610	3,2	11 442	94,4
Rappel 2017	13 186	36 846	2,8	12 681	96,2

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

© DEPP

2 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles du privé sous contrat par académie en 2018 (concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus)

Académies offrant plus de 10 contrats	Contrats	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	32	130	4,1	32	100,0
Amiens	22	65	3,0	22	100,0
Bordeaux (1)	37	205	5,5	38	102,7
Caen	16	104	6,5	16	100,0
Clermont-Ferrand	15	53	3,5	15	100,0
Créteil (1)	52	141	2,7	58	111,5
Dijon (1)	18	50	2,8	19	105,6
Grenoble	35	134	3,8	35	100,0
Lille	54	292	5,4	54	100,0
Lyon	48	221	4,6	48	100,0
Montpellier	23	125	5,4	21	91,3
Nancy-Metz	15	57	3,8	15	100,0
Nantes	83	524	6,3	83	100,0
Orléans-Tours	37	114	3,1	36	97,3
Paris (1)	53	168	3,2	67	126,4
Poitiers	24	51	2,1	18	75,0
Reims	12	42	3,5	11	91,7
Rennes	87	440	5,1	82	94,3
Toulouse	20	171	8,6	20	100,0
Versailles	49	176	3,6	49	100,0

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de contrats grâce à un report de contrats non pourvus aux concours internes.

© DEPP

En 2018, 12 818 postes ont été offerts aux **concours de personnels enseignants** du second degré public : 10 538 pour les **concours externes** et 2 280 pour les concours internes (2). Par rapport à 2017, on compte 2 502 postes en moins (- 16 %), exclusivement aux concours externes. L'offre de postes est stable pour les concours internes.

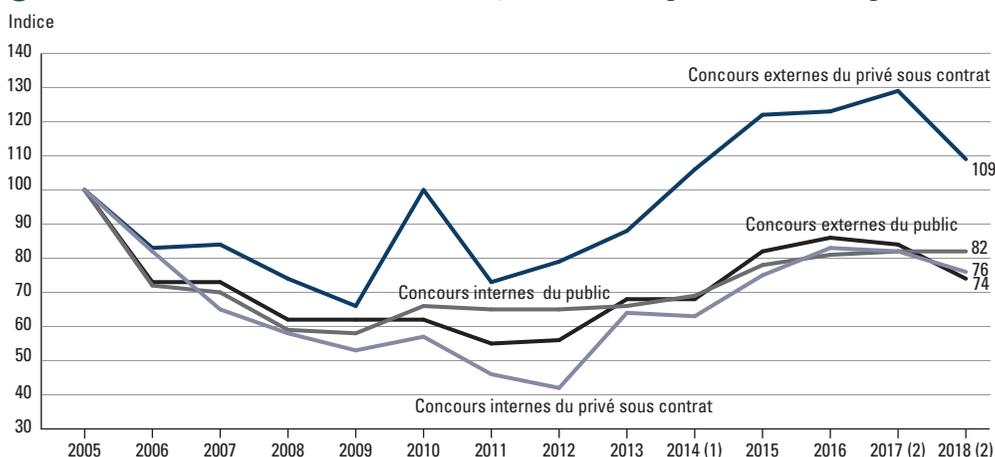
Aux concours externes, le nombre d'admis baisse (- 12 %), mais moins que l'offre de postes (- 19 %). Ainsi, le taux de couverture progresse, de 86 % en 2017 à 94 % en 2018. Aux concours internes, le nombre d'admis est quasi stable, comme le taux de couverture (97,5 %).

De plus, 2 163 postes ont été ouverts aux concours et examens professionnalisés réservés. Le nombre

d'admis baisse fortement (- 36 %), contrastant avec la stabilité de l'offre. Le taux de couverture se détériore : 72 % des postes sont restés vacants (56 % en 2017).

2 500 contrats ont été ouverts aux **concours enseignants du second degré privé sous contrat**, soit une baisse de 16 % par rapport à 2017 (3). Aux concours externes (Cafep), le nombre d'admis diminue (- 15 %) mais moins que l'offre de postes (- 22 %). Comme dans le public, le taux de couverture s'améliore, passant de 91 % à 98 %. Aux concours internes (CAER), le nombre d'admis baisse également (- 8 %) pour une offre en recul de 10 % ; 95 % des postes sont pourvus au lieu de 92 % en 2017. Aux recrutements réservés, 68 % des postes sont couverts (72 % en 2017).

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2005



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Hors session exceptionnelle.

2. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

© DEPP

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des professeurs agrégés - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.25 ; 18.14 ; 17.14 ; 16.16 ; 15.20.
 - Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif : les personnels.
 - MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

2 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2005	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017 (1)	2018 (1)
Agréation	Postes	2 890	1 914	2 007	2 420	2 445	2 445	2 865	2 965	2 950	2 585
	Admis	2 872	1 911	2 003	2 324	2 300	2 300	2 649	2 711	2 721	2 466
Capes	Postes	9 155	5 546	5 557	6 910	14 402	6 900	8 219	8 555	8 500	7 008
	Admis	9 124	4 717	4 851	5 938	11 165	5 998	7 151	7 413	7 149	6 616
Capeps	Postes	920	608	660	825	1 604	765	865	886	870	700
	Admis	920	608	660	826	1 428	765	865	886	870	700
Capet	Postes	765	318	229	513	1 051	510	670	740	755	620
	Admis	757	308	227	348	812	449	588	675	717	588
CAPLP	Postes	2 480	1 669	1 632	1 767	3 308	1 740	2 145	2 285	2 245	1 905
	Admis	2 356	1 526	1 513	1 467	2 436	1 471	1 789	1 970	1 937	1 713
Tous concours	Postes	16 210	10 055	10 085	12 435	22 810	12 360	14 764	15 431	15 320	12 818
	Présents	108 561	47 436	48 048	51 363	94 882	61 679	62 358	67 328	62 945	61 305
	Admis	16 029	9 070	9 254	10 903	18 141	10 983	13 042	13 655	13 394	12 083
	Taux de couverture	98,9	90,2	91,8	87,7	79,5	88,9	88,3	88,5	87,4	94,3
Concours externes	Postes	13 475	8 275	8 305	10 632	20 890	10 440	12 609	13 170	13 040	10 538
	Présents	80 222	26 932	28 556	32 405	75 118	41 915	42 845	44 846	45 218	44 229
	Admis	13 316	7 297	7 478	9 105	16 274	9 116	10 933	11 454	11 163	9 861
	Taux de couverture	98,8	88,2	90,0	85,6	77,9	87,3	86,7	87,0	85,6	93,6
Concours internes	Postes	2 735	1 780	1 780	1 803	1 920	1 920	2 155	2 261	2 280	2 280
	Présents	28 339	20 504	19 492	18 958	19 764	19 764	19 513	22 482	17 727	17 076
	Admis	2 713	1 773	1 776	1 798	1 867	1 867	2 109	2 201	2 231	2 222
	Taux de couverture	99,2	99,6	99,8	99,7	97,2	97,2	97,9	97,3	97,9	97,5
Recrutements réservés	Postes				2 483	2 808	2 808	2 805	1 905	2 163	2 163
	Présents				8 148	3 456	3 456	2 399	1 548	2 078	1 375
	Admis				2 332	1 724	1 724	1 283	729	955	612
	Taux de couverture				93,9	61,4	61,4	45,7	38,3	44,2	28,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.

3 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé sous contrat

		2005	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017	2018
Concours externes (Cafep)	Contrats	1 300	1 200	1 100	1 100	2 501	1 301	1 450	1 500	1 530	1 200
	Présents	8 559	3 537	3 936	4 302	11 351	5 690	5 279	5 917	6 150	6 579
	Admis	1 077	791	854	952	1 988	1 140	1 315	1 330	1 394	1 179
	Taux de couverture	82,8	65,9	77,6	86,5	79,5	87,6	90,7	88,7	91,1	98,3
Concours internes (CAER)	Contrats	2 925	800	700	1 090	1 080	1 080	1 300	1 400	1 450	1 300
	Présents	7 155	6 833	6 005	6 068	7 155	7 155	7 037	7 534	6 041	6 125
	Admis	1 628	755	679	1 046	1 027	1 027	1 225	1 353	1 339	1 231
	Taux de couverture	55,7	94,4	97,0	96,0	95,1	95,1	94,2	96,6	92,3	94,7
Tous concours	Contrats	4 225	2 000	1 800	2 190	3 581	2 381	2 750	2 900	2 980	2 500
	Présents	15 714	10 370	9 941	10 370	18 506	12 845	12 316	13 451	12 191	12 704
	Admis	2 705	1 546	1 533	1 998	3 015	2 167	2 540	2 683	2 733	2 410
	Taux de couverture	64,0	77,3	85,2	91,2	84,2	91,0	92,4	92,5	91,7	96,4
Recrutements réservés	Contrats				560	560	560	800	730	800	600
	Présents				4 548	2 146	2 146	1 542	934	1 203	859
	Admis				531	547	547	732	505	574	408
	Taux de couverture				94,8	97,7	97,7	91,5	69,2	71,8	68,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

Note : il s'agit de l'ensemble des concours externes (Cafep) et internes (CAER), soit les équivalents du Capes, Capeps, Capet, CAPLP et agrégation pour l'enseignement privé sous contrat. Pour l'agrégation, seuls des concours internes (CAER) sont organisés.

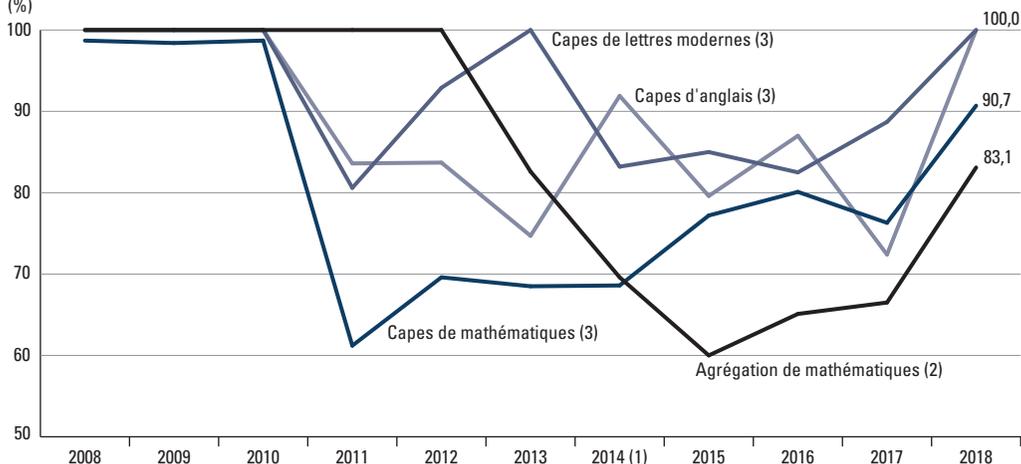
En 2018, le nombre de candidats présents a baissé aux concours externes (- 2 % en moyenne), de manière plus sensible à l'agrégation (- 7 %) ; les effectifs continuent d'augmenter aux Caepeps (+ 6 %) et Capet (+ 3 %) (2). Le taux de candidature s'établit à 4,2 présents pour un poste (3,5 en 2017). La progression du taux de couverture s'observe de façon générale aux concours externes : 677 postes ne sont pas pourvus en 2018 par manque de candidats sur la liste principale, contre 1 877 à la session précédente. L'amélioration du taux de couverture est notamment sensible au Capes externe : 94 % des postes sont pourvus contre 83 % en 2017. Des disciplines habituellement sous tension (lettres modernes et anglais) comblent tous leurs postes, pour la première

fois depuis plusieurs années (1). Le Capes externe de mathématiques réduit par trois son déficit (91 % de postes couverts pour 76 % en 2017). Si les difficultés de recrutement persistent à l'agrégation externe de mathématiques, le taux de couverture s'améliore de nouveau (83 % contre 67 % en 2017). Pour les sections professionnelles, le taux de couverture se maintient autour de 94 % au Capet externe, il augmente au CAPLP externe (84 %) pour ces sections.

Aux concours internes, les présents sont un peu moins nombreux (- 4 %) qu'en 2017, contrastant avec la stabilité de l'offre. On compte près de 8 présents pour un poste offert, soit près de deux fois plus qu'aux concours externes. Le taux de couverture reste élevé (97,5 %).

1 Évolution du taux de couverture selon les disciplines

Taux de couverture (%)



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. Hors session exceptionnelle.

2. Y compris le concours externe spécial.

3. Y compris les troisièmes concours.

© DEPP

Précisions

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement des enseignants du secteur public, concours de recrutement des enseignants du secteur privé sous contrat - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 19.25 ; 18.14 ; 17.14 ; 16.16 ; 15.20.

2 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2018

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature (%)	Admis	Taux de couverture (%)	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture (%)
Agrégation (1)										
Disciplines scientifiques	586	3 266	5,6	519	88,6	249	2 970	11,9	248	99,6
<i>dont : mathématiques</i>	397	1 729	4,4	330	83,1	155	1 316	8,5	154	99,4
<i>physique-chimie</i>	113	915	8,1	113	100,0	44	902	20,5	44	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	406	2 781	6,8	388	95,6	327	2 635	8,1	327	100,0
<i>dont : lettres modernes</i>	131	713	5,4	131	100,0	130	1 089	8,4	130	100,0
<i>histoire</i>	72	752	10,4	72	100,0	-	-	-	-	-
<i>histoire et géographie (2)</i>	-	-	-	-	-	105	848	8,1	105	100,0
Langues	315	1 758	5,6	300	95,2	174	1 947	11,2	174	100,0
<i>dont : anglais</i>	175	1 022	5,8	175	100,0	70	1 109	15,8	70	100,0
<i>allemand</i>	65	197	3,0	50	76,9	56	197	3,5	56	100,0
Disciplines professionnelles	195	1 818	9,3	183	93,8	73	913	12,5	69	94,5
<i>dont : économie et gestion</i>	97	750	7,7	85	87,6	46	408	8,9	46	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	83	769	9,3	83	100,0	19	453	23,8	18	94,7
Disciplines artistiques	68	654	9,6	66	97,1	42	569	13,5	42	100,0
Éducation physique et sportive	40	423	10,6	40	100,0	110	978	8,9	110	100,0
Total Agrégation	1 610	10 700	6,6	1 496	92,9	975	10 012	10,3	970	99,5
Évolution 2018/2017 (3)	-18,5	-6,8	0,8	-14,4	4,4	0,0	-2,1	-0,2	-0,4	-0,4
Capès (4)										
Disciplines scientifiques	1 955	5 602	2,9	1 831	93,7	250	1 108	4,4	250	100,0
<i>dont : mathématiques</i>	1 328	2 779	2,1	1 204	90,7	188	660	3,5	188	100,0
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	327	1 655	5,1	327	100,0	47	300	6,4	47	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 134	7 816	3,7	2 031	95,2	280	1 916	6,8	257	91,8
<i>dont : lettres modernes</i>	1 091	2 046	1,9	1 091	100,0	123	552	4,5	123	100,0
<i>histoire et géographie</i>	540	2 993	5,5	540	100,0	67	580	8,7	56	83,6
Langues	1 838	6 072	3,3	1 714	93,3	244	965	4,0	244	100,0
<i>dont : anglais</i>	1 033	2 925	2,8	1 033	100,0	156	466	3,0	156	100,0
<i>espagnol</i>	465	1 898	4,1	465	100,0	50	386	7,7	50	100,0
Disciplines artistiques	244	1 226	5,0	228	93,4	61	263	4,3	59	96,7
Langages spéciaux	2	12	6,0	2	100,0	-	-	-	-	-
Total Capès	6 173	20 728	3,4	5 806	94,1	835	4 252	5,1	810	97,0
Évolution 2018/2017 (3)	-19,5	-1,4	0,7	-8,2	11,5	0,0	-12,0	-0,7	-1,3	-1,3
Capeps	630	4 068	6,5	630	100,0	70	728	10,4	70	100,0
Évolution 2018/2017 (3)	-21,3	6,0	1,7	-21,3	0,0	0,0	5,5	0,5	0,0	0,0
Capet (4)	535	3 006	5,6	506	94,6	85	508	6,0	82	96,5
<i>dont : sciences industrielles de l'ingénieur</i>	244	635	2,6	215	88,1	34	125	3,7	31	91,2
<i>économie et gestion</i>	204	1 547	7,6	204	100,0	42	323	7,7	42	100,0
Évolution 2018/2017 (3)	-20,1	3,0	1,2	-19,9	0,3	0,0	-1,4	-0,1	-3,5	-3,5
CAPLP (4)										
Disciplines d'enseignement général	580	2 291	4,0	580	100,0	67	535	8,0	60	89,6
<i>dont : mathématiques-physique chimie</i>	213	726	3,4	213	100,0	34	155	4,6	34	100,0
<i>lettres-histoire et géographie</i>	183	752	4,1	183	100,0	17	199	11,7	12	70,6
Disciplines professionnelles	1 010	3 436	3,4	843	83,5	248	1 041	4,2	230	92,7
<i>dont : économie et gestion</i>	234	1 426	6,1	234	100,0	37	314	8,5	37	100,0
<i>biotechnologies</i>	194	380	2,0	124	63,9	66	197	3,0	57	86,4
Total CAPLP	1 590	5 727	3,6	1 423	89,5	315	1 576	5,0	290	92,1
Évolution 2018/2017 (3)	-17,6	-3,9	0,5	-14,1	3,7	0,0	8,0	0,4	3,2	2,9
Tous concours	10 538	44 229	4,2	9 861	93,6	2 280	17 076	7,5	2 222	97,5
Évolution 2018/2017 (3)	-19,2	-2,2	0,7	-11,7	8,0	0,0	-3,7	-0,3	-0,4	-0,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

Disciplines scientifiques : sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre (Capès). **Disciplines littéraires et sciences humaines :** sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capès). Langues - sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, russe, japonais, portugais (Capès) ; sections langue corse, tahitien (Capès) ; langues de France (options breton, corse, occitan-langue d'oc) (agrégation) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capès). **Disciplines artistiques :** sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capès). **Langages spéciaux :** section langue des signes française (Capès externe et troisième concours créés en 2010). **Disciplines d'enseignement général (CAPLP) :** sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres). **Disciplines professionnelles :** sections biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP) ; génies industriel, civil, mécanique, électrique, réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, industries graphiques (CAPLP).

1. Le concours externe spécial de l'agrégation est pris en compte.
2. Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.
3. Évolution en pourcentage, en point pour le taux de candidature et le taux de couverture.
4. Y compris les troisièmes concours ouverts en 2018.

En 2018, la stabilité du nombre d'admis aux concours des personnels d'inspection contraste avec l'augmentation du nombre d'admis aux concours de direction et avec la diminution aux concours de personnels de vie scolaire (1).

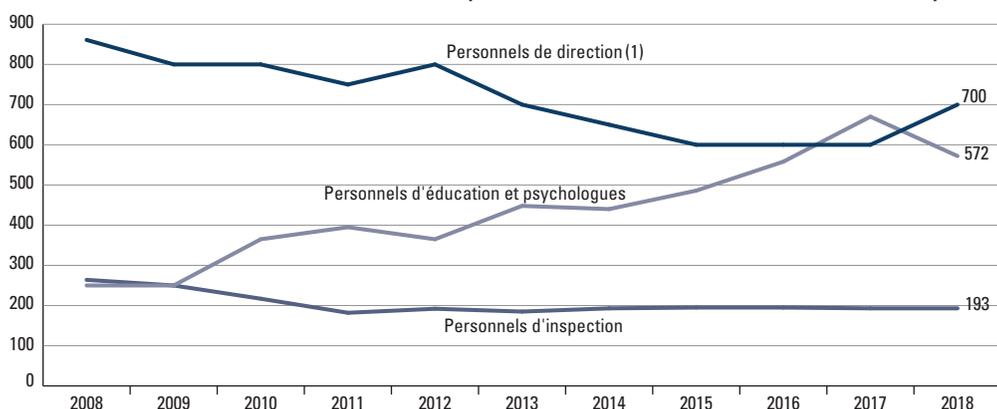
Au concours unique de personnels de direction, le nombre de postes ouverts passe de 600 à 700 en 2018, comparé aux deux concours de l'année précédente (2). Le nombre de présents diminue (-5%), portant le taux de candidature à quatre présents pour un poste. Tous les postes sont pourvus pour la dixième session consécutive.

Au concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), le nombre de postes à pourvoir augmente (125 en 2018), mais le nombre d'inscrits diminue (3). Six dossiers sont examinés pour un poste. À l'issue de l'épreuve d'admission, deux postes n'ont pas été

pourvus. Au concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), 80 postes sont offerts pour la cinquième année consécutive. Le taux de candidature se maintient à plus de trois candidats pour un poste. Dix postes n'ont pas été pourvus.

Aux concours de conseillers principaux d'éducation (CPE), 340 postes sont ouverts (4). Cette offre baisse au concours externe, elle est stable pour le concours interne. Les présents sont moins nombreux pour chacun des concours. La sélectivité est forte avec onze présents pour un poste au concours externe, et vingt-trois au concours interne. Aux concours de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN), 232 postes sont offerts, nombre en baisse au concours externe. Le taux de candidature recule, au concours externe avec quatre présents par poste et au concours interne avec sept présents pour un poste. Tous les postes ont été pourvus à l'ensemble des concours de personnels de vie scolaire.

1 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels d'encadrement et de vie scolaire depuis 2008



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classe de ce corps.

Précisions

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de candidature - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non

pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Concours de recrutement de personnels d'encadrement et de vie scolaire - Voir « Glossaire ».

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean (personnels d'éducation et psychologues).
MENJ-MESRI-DGRH (personnels de direction et d'inspection).

2 Concours de personnels de direction

		2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Personnels de direction (1)	Postes	880	800	750	800	700	650	600	600	600	700
	Présents	3 222	3 909	4 083	4 112	4 069	3 979	3 633	3 511	3 238	3 077
	Admis	861	800	750	800	700	650	600	600	600	700
	Taux de couverture	97,8	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP

1. Depuis la session 2018, un seul concours d'accès à la classe normale des personnels de direction est organisé, compte tenu de la fusion des grades de première et de seconde classe de ce corps.

3 Concours de personnels d'inspection

		2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN)	Postes	178	135	110	125	115	115	115	115	115	125
	Inscrits (1)	856	1 533	1 234	1 028	943	923	855	839	800	750
	Admis	177	135	110	124	115	115	115	115	115	123
	Taux de couverture	99,4	100,0	100,0	99,2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	98,4
Inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)	Postes	108	85	80	75	70	80	80	80	80	80
	Inscrits (1)	284	360	269	270	254	289	279	270	274	280
	Admis	87	82	72	68	70	78	80	80	78	70
	Taux de couverture	80,6	96,5	90,0	90,7	100,0	97,5	100,0	100,0	97,5	87,5
Tous concours	Postes	286	220	190	200	185	195	195	195	195	205
	Inscrits (1)	1 140	1 893	1 503	1 298	1 197	1 212	1 134	1 109	1 074	1 030
	Admis	264	217	182	192	185	193	195	195	193	193
	Taux de couverture	92,3	98,6	95,8	96,0	100,0	99,0	100,0	100,0	99,0	94,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP

1. Les inscrits sont les candidats dont les dossiers RAEP sont examinés.

4 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et psychologues

		2008	2011	2012	2013	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016	2017	2018	
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (1)	externe	Postes	200	275	245	300	300	310	340	320	270
		Présents	4 890	1 382	1 865	1 948	2 678	3 210	3 407	3 274	3 088
		Admis	200	275	245	300	300	310	340	320	270
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	interne	Postes		55	55	60	60	65	68	70	70
		Présents		1 972	2 010	2 014	1 767	1 817	1 682	1 648	1 584
		Admis		55	55	60	60	65	68	70	70
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) (2)	externe	Postes	50	50	50	68	60	90	90	240	192
		Présents	524	435	486	567	478	529	580	1 483	807
		Admis	50	50	50	68	60	90	90	240	192
		Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	interne	Postes		15	15	20	20	21	60	40	40
		Présents		72	71	97	82	87	112	445	261
		Admis		15	15	20	20	21	60	40	40
		Taux de couverture		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Tous concours	Postes	250	395	365	448	440	486	558	670	572	
	Présents	5 414	3 861	4 432	4 626	5 005	5 643	5 781	6 850	5 740	
	Admis	250	395	365	448	440	486	558	670	572	
	Taux de couverture	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Recrutements réservés	Postes				100	152	155	95	137	137	
	Présents				536	219	134	61	237	156	
	Admis				95	137	62	38	111	84	
	Taux de couverture				95,0	90,1	40,0	40,0	81,0	61,3	

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP

1. En 2014, une session exceptionnelle a été organisée pour le concours externe, soit 272 admis supplémentaires pour 2 501 présents et 300 postes.

2. En 2017, un nouveau corps unique de psychologues a été créé. Il rassemble les métiers de psychologue scolaire dans le premier degré, de conseiller d'orientation-psychologue et directeur de centre d'information et d'orientation dans le second degré. Jusqu'en 2016, les concours de conseillers d'orientation psychologues (COP) ne concernaient que le second degré ; les psychologues du premier degré étaient sous le statut des professeurs des écoles.

En 2018, 3 242 postes ont été offerts aux différents **concours de personnels ASS** soit une hausse moyenne de 10 % par rapport à 2017 **(1)**. 87 % des postes sont destinés à la filière administrative. Dans cette filière, les candidats présents sont globalement moins nombreux que l'an passé, mais les taux de réussite demeurent faibles : de l'ordre de 8 % des candidats présents sont admis. À l'opposé, la filière sociale et de santé continue de connaître des difficultés de recrutement, mais davantage de postes sont pourvus.

103 postes ont été ouverts aux concours de personnels des bibliothèques, soit un tiers de moins qu'en 2017 **(2)**. Le nombre de candidats présents baisse également. Le taux de réussite reste plus élevé aux concours internes (6,2%) qu'aux concours externes (3,2%). Tous les postes

ouverts ont été pourvus aux concours externes, un poste est resté vacant au concours interne de conservateur.

L'offre de postes aux différents **concours de personnels ITRF** baisse en moyenne de 7 % entre 2017 et 2018, soit 1 959 postes **(3)**. 46 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieur de recherche, d'études et assistant-ingénieur). Globalement, le nombre de candidats présents diminue de 17 %, mais les taux de réussite restent faibles, en particulier pour les concours de catégorie A. Tous les postes ne sont pas pourvus ; les concours de catégorie B et C enregistrent en moyenne les plus forts taux de couverture. Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 43 % des lauréats.

Précisions

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), ou un rapport d'activité. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en pourcentage.

Taux de couverture - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en pourcentage. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus à la suite des désistements des admis sur liste principale.

Pour en savoir plus

- MENJ-DEPP, 2019, *Bilan social 2017-2018, Enseignement scolaire*.

Source

MENJ-MESRI-DEPP, Système de gestion Cyclades.

MENJ-MESRI-DGRH, Système de gestion Cyclades (personnels des bibliothèques), Système de gestion Senorita (ITRF).

1 Concours de personnels ASS, session 2018

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	80	5 570	2 588	80	3,1
Secrétaire administratif de classe normale (2)(3)	723	19 133	7 994	718	9,0	567	14 312	8 691	567	6,5
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	41	2 891	699	41	5,9	62	3 154	1 354	62	4,6
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe (2)	670	17 412	8 540	667	7,8	677	8 215	5 575	677	12,1
Total filière administrative	1 434	39 436	17 233	1 426	8,3	1 386	31 251	18 208	1 386	7,6
Évolution 2018/2017 (7)	26,6	-18,8	-18,4	27,9	3,0	4,8	-4,6	-6,3	7,4	1,0
Médecin (4)	56	54	35	35	100,0	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (5)	-	-	-	-	-	17	150	31	17	54,8
Assistant de service social	63	1 291	660	63	9,5	31	99	58	16	27,6
Infirmier (6)	255	3 747	2 449	246	10,0	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	374	5 092	3 144	344	10,9	48	249	89	33	37,1
Évolution 2018/2017 (7)	-11,4	22,6	10,1	1,8	-0,9	-36,0	-17,3	-41,4	-46,8	-3,7
Total	1 808	44 528	20 377	1 770	8,7	1 434	31 500	18 297	1 419	7,8
Évolution 2018/2017 (7)	16,3	-15,5	-15,0	21,8	2,6	2,6	-4,7	-6,6	4,9	0,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
 - Depuis 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif sont des concours interministériels.
 - Y compris administration centrale.
 - Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
 - Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
 - Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
 - Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux. Les données 2018 et 2017 sont issues de la même source (Cyclades), et ne sont pas comparables avec celles de RERS édition 2018.
- Note :** à compter du 1^{er} janvier 2017, la structure des corps de catégorie C est modifiée. Les adjoints administratifs de 1^{er} classe sont intégrés dans le grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe.

© DEFP

2 Concours de personnels des bibliothèques, session 2018

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Conservateur (1)(2)	16	1 134	295	16	5,4	13	318	117	12	10,3
Bibliothécaire	13	2 127	570	13	2,3	10	503	239	10	4,2
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	21	2 883	860	21	2,4	19	616	306	19	6,2
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	7	391	68	7	10,3	4	169	61	4	6,6
Total	57	6 535	1 793	57	3,2	46	1 606	723	45	6,2
Évolution 2018/2017 (3)	-33,7	-35,9	-28,2	-33,7	-0,2	-36,1	-28,6	-25,3	-37,5	-1,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Le concours externe spécial est pris en compte.
- Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur.
- Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

Note : les concours externe et interne de magasinier principal des bibliothèques ne sont pas organisés à la session 2018.

© DEFP

3 Concours de personnels ITRF, session 2018

Corps	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Par corps										
Ingénieur de recherche	78	1 252	1 225	67	5,5	58	588	582	48	8,2
Ingénieur d'études	294	8 195	8 119	259	3,2	157	2 942	2 895	127	4,4
Assistant-ingénieur	141	4 552	2 219	110	5,0	164	4 695	4 689	133	2,8
Technicien	334	4 006	2 878	316	11,0	279	2 447	2 424	267	11,0
Adjoint technique	219	1 941	1 420	202	14,2	235	1 615	1 600	217	13,6
Par BAP										
A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement	109	1 500	1 148	103	9,0	76	305	296	70	23,6
B : sciences chimiques et sciences des matériaux	97	794	622	91	14,6	57	203	197	45	22,8
C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique	72	620	534	61	11,4	19	89	89	16	18,0
D : sciences humaines et sociales	19	601	558	18	3,2	4	12	12	4	33,3
E : informatique, statistiques et calcul scientifique	201	2 803	2 433	173	7,1	92	924	924	81	8,8
F : culture, communication, production et diffusion des savoirs	88	2 097	1 609	79	4,9	59	495	487	56	11,5
G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention	130	875	698	108	15,5	113	559	550	97	17,6
J : gestion et pilotage	350	10 656	8 259	321	3,9	473	9 700	9 635	423	4,4
Total	1 066	19 946	15 861	954	6,0	893	12 287	12 190	792	6,5
Évolution 2018/2017 (1)	-11,8	-24,7	-25,3	-8,9	1,1	-0,4	-2,0	-1,9	-2,6	0,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Évolution en % pour les effectifs; en point pour les taux.

© DEFP